Nations Unies S/PV.5075



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

5075e séance

Jeudi 11 novembre 2004, à 11 heures
New York

Président :	M. Danforth	(États-Unis d'Amérique)
Membres :	Algérie	M. Benmehidi
	Allemagne	M. Pleuger
	Angola	M. Lucas
	Bénin	M. Babadoudou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Zhang Yishan
	Espagne	M. García de Viedma
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. Duclos
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Mercado
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Thomson

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 8 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/807)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.

04-60175 (F)

La séance est ouverte à 11 h 10.

Déclaration du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord parler en ma qualité de représentant de mon pays à l'occasion du décès de Yasser Arafat. La mort de Yasser Arafat est un moment important de l'histoire palestinienne. Nous adressons nos condoléances au peuple palestinien. Pour le peuple palestinien, nous espérons que l'avenir sera porteur de paix et qu'il verra la réalisation de ses aspirations à une Palestine indépendante et démocratique en paix avec ses voisins. Pendant la période de transition qui va suivre, nous exhortons les uns et les autres, dans la région et dans le monde entier, à unir leurs efforts pour progresser vers ces objectifs et vers le but ultime qu'est la paix.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 8 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2004/807)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de la Bosnie-Herzégovine, du Japon et des Pays-Bas des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Ivanić (Bosnie-Herzégovine) prend place à la table du Conseil; les représentants des autres pays susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom des membres du Conseil, je souhaite chaleureusement la bienvenue à S. E. M. Mladen Ivanić, Président adjoint du Conseil des Ministres et Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter au titre de l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire M. Paddy Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ashdown à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2004/807 qui contient une lettre datée du 8 octobre 2004, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général et qui transmet le vingt-sixième rapport soumis par le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine au Secrétaire général.

Le Conseil de sécurité entendra aujourd'hui un exposé de M. Paddy Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Je lui donne la parole.

M. Ashdown (*parle en anglais*) : Je suis très heureux de me retrouver de nouveau ici pour informer le Conseil des derniers faits intervenus en Bosnie-Herzégovine, et ce, d'autant plus que mon collègue Mladen Ivanić, Ministre des affaires étrangères et Président adjoint du Conseil des ministres de la Bosnie-Herzégovine, est ici aujourd'hui. L'an dernier, c'était le Premier Ministre, M. Terzić, qui était à nos côtés, et il me semble particulièrement indiqué qu'un ministre du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine assiste à cette séance où je présente mon exposé. Je sais gré au Conseil de me donner cette occasion de prendre la parole aujourd'hui.

Désormais, la Bosnie-Herzégovine n'apparaît plus que rarement, Dieu merci, à l'ordre du jour du Conseil en tant que point séparé. C'est un signe, grâce au ciel, de la façon dont les choses ont évolué dans les neuf ou 10 dernières années.

Il y a 10 ans, bien sûr, la situation était bien différente. En préparant la séance de ce matin, j'ai pensé qu'il serait bon de me remettre en mémoire la situation en Bosnie-Herzégovine telle qu'elle était il y a exactement 10 ans, en novembre 1994. L'ordre du jour du Conseil était alors dominé par la Bosnie-Herzégovine : on y entendait au quotidien la dénonciation des bombardements, et même de l'utilisation, apparemment, de napalm et de bombes grappes dans la poche de Bihać et l'on exigeait un accès pour les convois humanitaires. En tout, le Conseil a publié pendant l'année 1994 14 déclarations sur la Bosnie-Herzégovine, pendant que la guerre faisait rage.

Aujourd'hui, la Bosnie-Herzégovine est devenue un pays très différent, dans une région très différente. Malgré certaines déconvenues, à l'occasion, relativement à la cadence des progrès – elles font d'ailleurs partie intégrale de notre travail – il est bon de nous rappeler ce fait. Certes, la Bosnie-Herzégovine a encore beaucoup de chemin à parcourir avant de devenir, comme elle l'ambitionne, un État membre de l'Union européenne ou un allié à part entière de l'OTAN – comme c'est, là aussi, son objectif –, mais quand l'on se demande si elle atteindra jamais ces objectifs – et je suis convaincu pour ma part qu'elle le fera – alors il faut regarder non la distance qui reste à parcourir mais la distance que la Bosnie-Herzégovine a déjà parcourue.

Aujourd'hui, à l'instar de ses voisins de la région des Balkans, la Bosnie-Herzégovine s'emploie activement à atteindre son double objectif stratégique : qualifier le pays pour l'ouverture de négociations sur un accord de stabilité et d'association avec l'Union européenne et être admis dans le Partenariat pour la paix (PPP) de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN). C'est cela ou rester sur la touche. C'est la seule perspective d'avenir de la Bosnie-Herzégovine et, à mon avis, toutes les franges politiques et l'ensemble des citoyens le reconnaissent et en sont bien conscients.

Une fois ces premières étapes franchies, mise en route d'un accord de stabilisation et d'association et entrée dans le PPP, la Bosnie-Herzégovine sera en mesure de faire de grands pas en avant, car le pays sera dès lors bien encadré pour avancer dans son processus de réforme et permettre que le rôle de la communauté internationale évolue en Bosnie-Herzégovine, notamment avec le retrait progressif de mon poste et de mon bureau. La Bosnie-Herzégovine sort de l'ère de Dayton pour entrer dans l'ère de Bruxelles sans retour possible. S'agissant des réformes, l'attraction de Bruxelles commence à se faire aussi forte, sinon davantage, que la force des pouvoirs de Bonn.

Depuis ma dernière intervention devant le Conseil, qui remonte au mois de mars, nous avons parcouru un long chemin en Bosnie-Herzégovine, en rapprochant le pays des conditions d'éligibilité imposées par l'Union européenne et l'OTAN. Cette année a été marquée par un progrès constant vers l'adoption des réformes et la création de nouvelles institutions fédérales, en dépit de nombreux retards dans la mise en application des lois.

Le processus d'unification de Mostar est désormais enclenché et progresse plus ou moins selon le calendrier. Cette question, qui, de tous les problèmes auxquels la Bosnie-Herzégovine est confrontée, paraissait la plus difficile à résoudre, évolue, me semble-t-il, vers une conclusion heureuse. Nous avons une petite équipe internationale à Mostar qui travaille en étroite collaboration avec les autorités locales pour faire appliquer le nouveau statut. À présent, il va falloir accomplir la difficile tâche d'assurer la mise en place réussie de la nouvelle administration unifiée de la ville de Mostar, qui découle des élections municipales d'octobre, afin qu'elle se mette au plus vite au service des citoyens alors que nous approchons du Nouvel An.

Je pense que nous avons également bien avancé dans le domaine judiciaire. L'unique Haut Conseil de la magistrature ayant été créé le 1er mai, la Bosnie-Herzégovine s'apprête à juger, à compter de janvier 2005, ses premières affaires de crimes de guerre à travers sa propre chambre spéciale pour les crimes de guerre.

Dans la sphère économique, nous avons vu l'adoption d'une nouvelle loi sur les marchés publics; la mise en œuvre, dans le secteur de l'énergie, de réformes essentielles qui ont permis le rétablissement de la connexion, à travers la Bosnie-Herzégovine, de tout le réseau électrique de l'Europe du Sud-Est; le démarrage de la troisième phase de l'Initiative Bulldozer, élaborée pour lever les barrières bureaucratiques préjudiciables au négoce et aux affaires honnêtes; et, ce qui est certainement le plus important – je rends d'ailleurs hommage aux autorités bosniaques pour les difficiles décisions qu'elles ont dû prendre à cet égard – le règlement de la pénible

question de la lourde dette intérieure de l'après-guerre, qui risquait de faire dérailler l'économie du pays et d'hypothéquer l'avenir de l'État.

Sur le front municipal, la loi sur l'élection des maires au suffrage universel direct a été adoptée à temps pour les élections municipales du 2 octobre. Organisées par les autorités du pays qui les ont financées dans leur intégralité, les élections se sont tenues dans un climat pacifique. Ont également eu lieu les premières élections du district de Brcko. Elles étaient la condition préalable à la normalisation de son statut de district autonome et, nous l'espérons, ont ouvert la voie à la suppression du régime de tutelle dans un avenir proche.

Au sein du Bureau du Haut Représentant, nous continuons d'agir sur la base de notre plan d'application de la Mission et de ses quatre grands points : installation de l'état de droit, réforme économique, édification des locaux institutionnels et réforme de la défense et de la sécurité. Cette année, nous avons réduit le champ d'activité du Bureau en déléguant aux autorités de Bosnie-Herzégovine les responsabilités dès que notre mission avait pris fin dans les domaines concernés, et nous avons réduit notre effectif de 25 %. Et ce n'est qu'un début.

Toujours dans le cadre du plan d'application de la Mission, nous avons désormais identifié six priorités principales pour l'année à venir. Toutes ont trait au renforcement des institutions clés pour le bon fonctionnement de l'État de Bosnie-Herzégovine au sein des institutions euroatlantiques.

L'une de ces priorités concerne la Cour d'État, qui a déjà donné ses premiers résultats concrets. L'inculpation et, à présent, le jugement des intouchables d'antan, les potentats, commencent à convaincre la population de Bosnie-Herzégovine qu'il n'y aura pas d'impunité pour les riches et les puissants quelle que soit leur appartenance communautaire.

Une autre de nos priorités est d'améliorer le fonctionnement du Conseil des ministres. Cela s'impose. Nous devons mettre en place des ministères qui puissent agir, disposent du personnel adéquat et soient bien situés. Pour le moment, l'ensemble des services du renseignement ont été supprimés et la nouvelle agence étatique née de leur fusion est officiellement devenue opérationnelle le 1er juin. Cette tâche gigantesque et extrêmement délicate suit son cours, à mon sens, sans trop de problèmes.

Grâce au concours de la mission de police de l'Union européenne, nous avançons sur la voie de la réforme de la police ainsi que vers la création d'une structure efficace à l'échelle du pays. L'Agence d'investigation et de protection de l'État, que l'on peut comparer au FBI des États-Unis, a désormais pris possession de ses locaux et jouit d'une crédibilité de plus en plus forte au sein de la communauté des services chargés de l'application des lois, même s'il y a encore beaucoup à faire avant que je puisse me considérer comme satisfait. Autre point très important, une commission chargée de réorganiser la police a été créée sur l'initiative du Premier Ministre Terzić le 2 juillet et placée sous la présidence de l'ancien Premier Ministre belge Martins. Elle rendra compte de ses travaux à la fin de l'année, sa mission étant de concevoir une structure unique de police pour l'ensemble du pays afin de combattre le crime avec succès.

Concernant la police, qu'il me soit permis de m'arrêter un instant sur une question importante, que d'aucuns qualifieront de délicate : celle de la certification des fonctionnaires de police. En réponse à la déclaration présidentielle publiée par le Conseil de sécurité en juin dernier, la présidence de la Bosnie-Herzégovine a demandé à toutes les autorités nationales compétentes d'harmoniser leur législation de façon que les décisions de certification de l'ONU soient valables dans tout le pays. Je m'en félicite. Nous attendons maintenant que les autorités de Bosnie-Herzégovine adoptent les amendements requis dans les plus brefs délais. Nous suivrons de très près l'évolution de la situation et en tiendrons le Conseil informé. En dépit de nos progrès considérables dans l'application, il nous reste toujours à trouver une solution aux problèmes complexes en suspens qui, hélas, sont toujours l'objet de discussions au Département des opérations de maintien de la paix et en attente d'être réglés. Je m'explique.

En mai de cette année, il a été convenu avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix que les efforts engagés pour assurer la pleine mise en œuvre des décisions de l'ONU seraient dissociés des questions considérées comme problématiques. Cette été, la Chambre des droits de l'homme de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine a statué de façon très claire que l'application des décisions de certification de l'ONU par les autorités nationales ne contrevenait pas, comme

cela avait été dit, aux droits des fonctionnaires de police aux termes de la Convention européenne des droits de l'homme. Nous pensons que cette décision peut servir de référence pour étudier toutes les décisions de l'ONU sous l'angle des questions de droit et de fait.

Cependant, nous continuons de recevoir tous les jours des allégations de manquements à la procédure. Plusieurs cas ont été transmis à mon bureau par le représentant d'un autre organisme de l'ONU présent en Bosnie-Herzégovine, dénonçant des défaillances dans la procédure. Jusqu'ici, le Siège de New York est dans l'incapacité de présenter des éléments de preuve réfutant ces allégations. Nous estimons qu'il est primordial que l'ONU en soit capable pour que nous puissions définir si ces cas imposent un mécanisme d'examen. Enfin, nous sommes bien évidemment conscients de ce que les décisions prises dans le cadre d'un mandat de l'ONU ne pourront faire l'objet d'un examen sans l'autorisation préalable de l'Organisation. Nous restons donc à la disposition du Conseil pour l'aider à trouver une solution appropriée, qui permettra de préserver les résultats considérables et incalculables obtenus par l'ONU en Bosnie-Herzégovine, par l'intermédiaire de son Groupe international de police et de ses autres organismes. Il s'agit d'une question importante, qui ne doit toutefois pas nous faire perdre de vue la mise en œuvre des priorités que je viens de décrire. Je voudrais brièvement revenir à ces priorités.

Une autre de nos priorités est la création en temps voulu et en bon ordre de l'Autorité chargée de la fiscalité indirecte, qui s'étendra à l'État tout entier. Je suis heureux de rapporter qu'elle est opérationnelle et que nous sommes en train de fusionner les différentes entités douanières pour en faire une seule institution étatique et que nous préparons l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) au 1er janvier 2006. Les délais sont serrés, mais je suis sûr que nous serons en mesure de les respecter.

S'agissant de la réforme de la défense, nous avons poursuivi nos progrès en vue de satisfaire aux 14 conditions requises par OTAN, en désignant le premier Ministre de la défense de la Bosnie-Herzégovine dans l'après-guerre et les officiers clefs de l'état-major, ainsi qu'en réduisant considérablement les effectifs des armées des entités. Le Ministre de la défense de la Bosnie-Herzégovine, Radovanović, a fait preuve d'une grande compétence depuis le mois de mai en tant que co-président de la Commission de réforme de la défense. En décembre, l'OTAN assumera la direction de la Commission de réforme de la défense de la Bosnie-Herzégovine et de la réforme de la défense en général. J'aimerais saisir cette occasion pour rendre un vibrant hommage à James Locher, du Département de la défense des États-Unis, qui était détaché auprès de nous. Sa ténacité, sa patience et son doigté ont été essentiels aux énormes progrès réalisés en matière de réforme de la défense, et nous devons tous à M. Locher une grande reconnaissance.

Je pense que cette évolution, dans l'ensemble, permet désormais à la Bosnie-Herzégovine d'avancer résolument sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN, et lui permet d'envisager une vie normale, en tant que pays européen pacifique. J'estime qu'il s'agit là d'une réalisation très importante, seulement neuf ans après Dayton.

La Bosnie-Herzégovine change. Il est par conséquent approprié que la communauté internationale commence à adapter sa présence en Bosnie-Herzégovine aux fins de refléter les mutations en cours ainsi que la nature changeante des problèmes.

Nous l'avons bien sûr fait de manière continue depuis Dayton. Le Bureau du Haut Représentant n'a cessé de voir son rôle évoluer, en intégrant les pouvoirs de Bonn deux ans après le début de son mandat et en les utilisant de manières différentes pour mettre en œuvre la paix depuis ce moment. Nous réduisons à présent très considérablement l'utilisation de ces pouvoirs, et je crois que cela continuera.

Ceci vaut également pour la présence militaire internationale dirigée par l'OTAN, qui a été réduite avec la stabilisation croissante : les effectifs sont tombés de 65 000 après Dayton à 7 000 aujourd'hui.

Le 2 décembre, nous assisterons à la prochaine évolution logique, quand la force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine (SFOR) prendra fin et que l'OTAN transmettra la direction de la mission militaire en Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne (UE). C'est une transition difficile, mais je suis heureux de rapporter au Conseil que j'ai la certitude qu'elle se déroulera sans heurt.

J'espère également que la plupart des Bosniaques ne remarqueront pas la différence, à vrai dire. Quatre-vingt pour cent des troupes de la SFOR qui sont sur le terrain sont déjà des troupes européennes et, même si

les insignes sur les épaules et les drapeaux changeront sans aucun doute, la détermination de créer un environnement sûr, elle, ne changera pas. La nouvelle force ressemblera à s'y méprendre à la SFOR, opérera de la même façon et assurera le même degré de sécurité. Elle sera solide sur le plan militaire et ne tolérera aucun défi lancé à la paix et à l'ordre en Bosnie-Herzégovine.

Mais cela indique clairement le destin européen de la Bosnie-Herzégovine. L'engagement de l'Union européenne en faveur de l'adhésion future de la Bosnie-Herzégovine est désormais clair.

Ce processus permettra à l'Union européenne de réunir tous ses atouts en Bosnie-Herzégovine sous ma coordination. Ce sont les suivants : la force européenne dirigée par l'Union européenne (EUFOR), la Mission de police de l'Union européenne, la Mission de vérification de l'Union européenne et la délégation de la Commission européenne avec son programme d'assistance de 65 millions d'euros par an, outre l'activité des États membres de l'Union européenne. Nous serons à présent en mesure de coordonner tout cela pour que les résultats soient plus efficaces, tandis que la Bosnie-Herzégovine passera à une étape qualitativement nouvelle s'agissant de ses relations avec l'Union européenne.

Je ne dis pas seulement cela en ma qualité de Haut Représentant, mais également en tant que Représentant spécial de l'Union européenne, rôle qui croîtra en importance, dans les mois et années à venir.

Cela ne veut pas dire – et je voudrais le souligner – que le rôle croissant de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine doive être joué au détriment d'autres, loin de là. Je crois qu'il y a une règle générale au sujet de la stabilisation de la paix internationale : plus la coalition est large, plus grandes sont les chances de succès. Il est donc essentiel que nous maintenions cette unité d'efforts, notamment grâce au Conseil de mise en œuvre de la paix qui devrait continuer d'être opérationnel afin d'intégrer les contributions faites par la Fédération de Russie, la Turquie, le Japon, le Canada et les États-Unis, ainsi que par les autres États membres de l'Union européenne. Ces contributions sont très importantes et nous aurions tort de renoncer au cadre qui permet que ces dernières continuent d'être faites.

Le fait que nous pouvons effectuer cette transition de la SFOR à l'EUFOR est, si vous me permettez de le dire, un magnifique hommage rendu à l'OTAN et à tout ce qui a été accompli en Bosnie-Herzégovine au cours des neuf dernières années. Je voudrais saisir cette occasion pour rendre chaleureusement hommage à l'Alliance, dont le Secrétaire général prendra la parole devant le Conseil aujourd'hui, ainsi qu'à tous les soldats qui ont servi sous la bannière de l'OTAN dans le cadre de la Force de mise en œuvre et ensuite de la SFOR. Ils ont accompli un travail exceptionnel, non seulement en mettant fin à la guerre, mais aussi en aidant à instaurer la paix, et ils transmettent une situation infiniment, incroyablement meilleure que celle qu'ils avaient trouvée en 1995.

Nous nous félicitons immensément du fait que l'ONU continuera de jouer un rôle vital – mais différent – en Bosnie quand l'EUFOR prendra les choses en main, avec un général des États-Unis à la tête des opérations au nouveau siège de l'OTAN. Ce rôle portera avant tout sur la réforme de la défense, mais également sur le contre-terrorisme. Des efforts seront systématiquement déployés en vue de traquer les criminels de guerre qui ont été inculpés.

Le message que je transmets par conséquent au Conseil est positif, mais il existe quelques sujets de préoccupation. Je voudrais à présent évoquer trois d'entre eux, au moment où nous passons à l'étape suivante de la transition en Bosnie-Herzégovine vers un État à part entière et l'adhésion aux institutions euroatlantiques.

Le premier point est l'économie de la Bosnie-Herzégovine, qui ne croît pas à un rythme suffisamment rapide pour atténuer les problèmes de la population qui souffre. C'est un domaine sur lequel nous devons nous concentrer dans l'année à venir.

Ma deuxième préoccupation porte sur la viabilité financière de l'État sous sa forme actuelle. Je voudrais souligner qu'il sera nécessaire d'examiner non pas maintenant, mais sans trop tarder, la nécessité pressante de rendre plus fonctionnelle la structure constitutionnelle de l'État.

Le troisième point me préoccupe particulièrement. C'est celui qui présente la menace la plus grave pour l'ensemble du pays et tout particulièrement pour les perspectives de la République Srpska.

Lorsque je me suis adressé au Conseil en mars, j'ai dit clairement qu'il existait un risque très réel, malgré les progrès remarquables réalisés par la Bosnie-Herzégovine en matière de réforme ou de la défense, que le fait que la Republika Srpska n'ait absolument pas honoré ses obligations envers le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) risquait de saborder les chances du pays de faire partie du Partenariat pour la paix de l'OTAN, lors du sommet d'Istanbul en juin.

Comme nous le savons, c'est exactement ce qui s'est passé, malheureusement. Les faits se passent de commentaires et sont vraiment consternants. En neuf ans, la Republika Srpska n'a pas livré une seule personne inculpée de crimes de guerre – pas une –, de quelque rang que ce soit. En neuf ans, elle n'a fourni au TPIY aucune information nécessaire en vue de traquer des personnes inculpées et n'a pas coopéré aux fins d'arrêter Radovan Karadjic ou Ratko Mladic. En neuf ans, elle n'a pris aucune mesure importante en la matière.

Je dois dire toutefois qu'au cours des derniers mois, certains signes donnent une lueur d'espoir. Le discours du Président Cavic de la Republika Srpska en juin a été important et courageux, puisqu'il a reconnu l'ampleur des crimes commis à Srebrenica.

Les travaux de la Commission de Srebrenica elle-même, créée entièrement par le Gouvernement de la Republika Srpska, a incité Carla del Ponte à déclarer que la Commission avait permis de poser un jalon important sur la voie de la vérité et de la justice. Nous avons également vu le Gouvernement de la Republika Srpska présenter il y a deux jours ses excuses officielles aux victimes des pages les plus noires de l'histoire européenne, et j'espère que cela conduira à établir la vérité avec plus de force. J'espère que cela inclura également les autres peuples de Bosnie-Herzégovine. Ce qui s'est passé à Srebrenica fut le pire de ces crimes, mais ce ne fut pas le seul, j'espère que tous saisiront l'occasion offerte par cette déclaration de la Republika Srpska pour garantir que l'avenir de la Bosnie reposera sur une reconnaissance et une compréhension de son passé.

Il n'en demeure pas moins que, neuf ans plus tard, pas un seul inculpé n'a été remis au TPIY par les autorités de la Republika Srpska et que Karadzic et Mladic sont toujours en liberté. C'est là un affront à la justice et aux valeurs des institutions que les dirigeants de la Republika Srpska affirment vouloir rejoindre. Il va sans dire que, lorsque l'OTAN et l'Union européenne déclarent que si les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine souhaitent rejoindre ces institutions, ils doivent coopérer avec le TPIY, ce ne sont pas des paroles en l'air. L'OTAN et l'Union européenne sont, au contraire, extrêmement sérieuses à ce propos. Il ne doit faire aucun doute qu'ils ne peuvent regarder cette exigence formelle – qu'ils ont signé à Dayton– comme si elle avait été écrite à l'encre invisible alors que le texte est là, noir sur blanc. Il doit également être clair que la communauté internationale – et, j'espère, le Conseil de sécurité – ne leur permettra pas de continuer à violer radicalement, en toute impunité, cette exigence cardinale des Accords de Dayton.

La justice a la mémoire longue, et les événements de Srebrenica y restent gravés. Neuf ans, c'est déjà long, beaucoup trop long. Il ne sera bientôt plus temps de prendre des mesures pour se conformer au droit international. Il ne sera bientôt plus temps pour la Republika Srpska de continuer à barrer le chemin de la Bosnie-Herzégovine vers l'Union européenne et l'OTAN. Le temps commence à faire défaut à ceux qui pensent qu'ils peuvent abuser des protections offertes par Dayton.

J'espère que le Conseil fera comprendre avec fermeté et sans ambiguïté à la Republika Srpska que l'heure est venue d'obtempérer et que le temps des excuses est révolu. C'est maintenant, j'en suis sûr, le seul obstacle qui la barre la route menant à un avenir radieux, et tant qu'il ne sera pas écarté, la Bosnie-Herzégovine ne pourra rompre avec le passé et aller vers un avenir radieux en tant que nation européenne moderne. C'est ce dont les Bosniaques ont désespérément besoin, et il est évident qu'ils le méritent.

J'ai commencé cette déclaration en me reportant à l'année 1994, pour dire quel chemin la Bosnie-Herzégovine a parcouru depuis les horreurs de cette guerre. Pour terminer, je voudrais peut-être vous demander de vous porter de 10 ans dans l'avenir et d'imaginer ce que pourrait être alors la Bosnie-Herzégovine. Car je crois qu'il est aujourd'hui véritablement possible que, si la question vitale de la coopération avec La Haye pouvait être réglée, si la Bosnie-Herzégovine pouvait maintenir ses efforts de réforme et si la communauté internationale pouvait continuer à s'y intéresser et à y apporter son soutien, la Bosnie-Herzégovine serait, alors, un pays transformé

dans une région transformée. Ce serait là une immense récompense, non seulement pour la Bosnie-Herzégovine, mais aussi pour l'ensemble de la communauté internationale que le Conseil représente.

Nous sommes donc résolus à faire notre travail jusqu'à ce qu'il soit terminé. Nous y sommes presque.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Ashdown pour son exposé très complet.

Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mladen Ivanić, Président adjoint du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine.

M. Ivanić (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Permettez-moi tout d'abord d'adresser mes sincères condoléances au peuple palestinien, au nom du Gouvernement et du peuple bosniaque, pour la perte douloureuse de leur dirigeant, M. Yasser Arafat.

C'est réellement un grand honneur pour moi que d'avoir la possibilité de prendre la parole devant le Conseil de sécurité pour la première fois depuis ma nomination au poste de Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, à l'occasion de la présentation du rapport du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine (S/2004/807), qui a été transmis au Secrétaire général.

Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur, d'avoir accédé à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci, et vous souhaiter plein succès dans l'exercice de cette charge. Je voudrais également remercier M. Ashdown pour son rapport complet et extrêmement éloquent sur les activités du Bureau du Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine au cours de ces six derniers mois.

Malgré toutes les difficultés que nous avons rencontrées au cours de la première moitié de l'année, je voudrais commencer sur une note optimiste. La Bosnie-Herzégovine a fait de grands progrès dans la mise en œuvre complète de l'Accord de paix de Dayton et de Paris. L'OTAN a annoncé, lors de son récent sommet d'Istanbul, que la Force de stabilisation (SFOR) avait assumé son mandat avec succès. À la fin de ce mandat, une nouvelle mission de Force de maintien de la paix de l'Union européenne sera établie, et ce moment marquera donc à une nouvelle étape du processus d'intégration euro-atlantique. Dans le même temps, l'OTAN continuera d'être présente avec un état-major à Sarajevo pour aider les autorités bosniaques dans le domaine de la réforme de la défense, de l'arrestation des personnes inculpées pour crime de guerre, ainsi que de la lutte contre le crime organisé et le terrorisme. Le transfert montre clairement qu'une nouvelle phase est en train de commencer dans l'histoire de la Bosnie-Herzégovine. Nous nous sommes pratiquement transformés en un État européen normal en transition – d'une économie socialiste d'ancien style à une économie de marché, d'un régime de l'avant-guerre communiste à une démocratie de type occidental, d'une zone de conflit et de guerre à un facteur de stabilisation dans la région.

Mais, avant de faire quelques observations sur le processus de réforme, je voudrais mettre l'accent tout particulièrement sur la section XIII du rapport et en souligner le contenu comme l'évolution la plus significative de la période couverte par le rapport. Lundi dernier, la Chambre des droits de l'homme de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine a accepté le rapport du Gouvernement de la Republika Srpska sur les événements qui ont eu lieu à Srebrenica et dans ses environs en juillet 1995. La Commission spéciale sur Srebrenica, établi par le Gouvernement de la Republika Srpska, a mené à bien sa mission historique et a jeté les bases d'une réconciliation d'après guerre dans mon pays. Le rapport non seulement contient les noms de 7 800 personnes ayant perdu la vie dans ce qui fut certainement le plus tragique de tous les événements du conflit et révèle de nouveaux sites de charniers, mais accepte également la part de responsabilité de la Republika Srpska et exprime des remords aux familles des victimes. Des crimes ont été commis par toutes les parties, comme nous le savons tous, et nous attendons de toutes les parties qui ont été impliquées dans ce conflit qu'elles suivent cet exemple, puisqu'il ne peut y avoir réellement de réconciliation ou de rétablissement de la confiance tant qu'il ne sera pas rendu compte du sort de toutes les personnes disparues.

Nous savons bien que l'absence de coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)demeure l'un des plus grands obstacles au partenariat entre la Bosnie-Herzégovine et le processus d'intégration euro-atlantique. Si ce n'était pour cette seule condition, nous aurions rempli toutes les conditions énoncées dans l'étude de faisabilité. Sans doute aurions-nous signé un accord de

stabilisation et d'association avec l'Union européenne et nous serions membre du Partenariat pour la paix.

Cependant, l'arrestation des personnes inculpées par le Tribunal de La Haye est une question délicate, aussi bien pour les autorités locales que pour la communauté internationale, mais ce n'est plus un problème politique. Sous l'effet des demandes réitérées de la communauté internationale, les autorités de la Republika Srpska ont récemment tenté à plusieurs reprises d'arrêter certaines personnes inculpées. Ces tentatives, en avril dernier, ont eu des conséquences absolument déplorables : un civil innocent est mort et deux officiers de police ont été traduits en justice. Il existe un ferme engagement politique d'arrêter les personnes inculpées pour crimes de guerre. Le peuple bosniaque est d'autre part conscient que la pleine coopération avec le TPIY est un préalable à la reconnaissance du pays en tant qu'État démocratique. À la suite de réformes, les capacités de l'État de faire face à ce problème se sont considérablement renforcées. Un service de renseignement de l'État a été créé, de même que l'agence de renseignement et de protection de l'État, avec un département spécialement chargé de la question des crimes de guerre. Nous sommes fermement convaincus que ces mesures donneront des résultats concrets.

La Bosnie-Herzégovine souligne en particulier l'importance d'une coopération étroite entre les pays voisins sur cette question particulière. Cependant, nous sommes convaincus que, sans une pleine coordination et collaboration sur cette question avec les organisations internationales présentes en Bosnie-Herzégovine – le TPIY, la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, l'OTAN, la Mission de police de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, le Bureau du Haut Représentant –, il sera difficile d'appréhender les personnes inculpées.

Je voudrais maintenant parler brièvement des réformes économiques. Depuis que le Conseil des ministres est entré en fonction, il s'est montré près à s'attaquer en priorité au domaine des réformes économiques. En conséquence, les résultats sont presque remarquables, et compétent pour le faire. Toutes les lois nécessaires à un accord de stabilisation et de partenariat sont en place. À l'heure même où je vous parle, une loi qui ne faisait même pas partie des conditions nécessaires mais qui a semblé essentielle au Gouvernement – la loi sur la valeur ajoutée – est en train d'être soumise à la procédure parlementaire. Il va sans dire que ces résultats ont été obtenus en coopération étroite avec le Bureau du Haut Représentant, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international et les autres experts internationaux. La loi sur la dette intérieure a été, non sans difficultés, adoptée par le Parlement sous une version qui répond aux critères du Fonds monétaire international.

Les réformes appliquées dans d'autres domaines ont été tout aussi réussies. Le Ministère d'État à la défense est opérationnel. L'Agence d'investigation et de protection de l'État assure d'ores et déjà son rôle de lutte contre le crime au niveau de l'État. La Cour d'État rend ses premiers verdicts contre la criminalité organisée et la corruption, contribuant ainsi grandement à restaurer la confiance de l'opinion publique dans le système juridique et dans l'état de droit. Les services douaniers réformés, avec le Service frontalier de l'État, luttent avec succès contre la contrebande, tout en permettant dans le même temps d'encaisser davantage de revenus.

En ce qui concerne la coopération régionale, la Bosnie-Herzégovine continue de jouer un rôle actif dans les organisations régionales comme le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est, le Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est et l'Initiative de l'Europe centrale, ainsi qu'au niveau bilatéral. L'accent est mis sur une coopération plus solide et plus ouverte entre les pays de l'Europe du Sud-Est, afin de pouvoir changer l'image de la région et d'attirer les investissements étrangers. Le progrès économique et la prospérité de la région dépendront de sa stabilité, qui nous a malheureusement fait défaut par le passé, mais que nous ne cessons désormais de renforcer.

Ces résultats ne peuvent être obtenus que dans un esprit de relations de bon voisinage à l'échelle régionale. Nous poursuivrons nos efforts à cette fin et nous sommes décidés à continuer d'améliorer nos relations avec nos voisins immédiats, à savoir la Serbie-et-Monténégro et la République de Croatie, ainsi qu'avec tous les autres pays de la région. La Bosnie-Herzégovine reste déterminée à continuer de remplir toutes ses obligations et de répondre à tous les critères nécessaires pour faire partie du Partenariat pour la paix. Avec d'autres pays de la région, nous avons adopté une approche très active grâce à la Charte de l'Adriatique. Par l'entremise de cette instance, nous avons reçu l'appui des pays de la région pour parvenir à notre objectif ultime de devenir pleinement membre

de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Même si nous sommes tous d'accord pour reconnaître qu'un immense travail a été effectué en Bosnie-Herzégovine à ce jour, nous ne devons pas ralentir nos efforts et nous satisfaire de ces résultats. Pour mener à bien notre mission et concrétiser notre objectif commun de parvenir à la stabilité politique totale et à la viabilité économique, nous devons travailler d'arrache-pied et déployer encore bien des efforts conjoints tant au niveau local qu'au niveau international. Une analyse détaillée de la situation actuelle en Bosnie-Herzégovine ainsi qu'un aperçu des tâches qu'il reste encore à accomplir sont présentés dans le rapport du Haut Représentant. Tout en partageant pleinement l'opinion selon laquelle des mesures urgentes sont nécessaires dans les secteurs clefs du développement, je voudrais aussi assurer le Conseil que les autorités bosniaques mettront tout en œuvre pour atteindre cet objectif. Dans le même temps, je suis pleinement convaincu que nous continuerons de recevoir l'appui inestimable du Conseil, comme cela a été le cas dans le passé.

Je voudrais terminer sur une dernière observation. Toutes les réformes que je viens de mentionner n'auraient pas été possibles sans la volonté résolue des institutions et des hommes politiques de la Bosnie-Herzégovine d'assumer leurs responsabilités et de faire les compromis nécessaires. Le Bureau du Haut Représentant n'a pas imposé une seule loi l'année dernière. Même si certaines de ces lois étaient très délicates d'un point de vue politique, toutes ont été adoptées en suivant les procédures parlementaires régulières. En outre, il y a un mois, des élections locales ont eu lieu en Bosnie-Herzégovine. Elles ont été pour la première fois organisées et financées de manière indépendante. Les observateurs internationaux ont déclaré que ces élections étaient régulières et conduites dans les règles. Cependant, le fait est que nous continuons d'avoir un taux de participation aux élections, locales ou générales, relativement faible. La raison est peut-être en partie due au fait que les électeurs ne reconnaissent toujours pas les politiciens locaux comme les détenteurs véritables de l'autorité, en dépit du fait que nous nous sommes mis d'accord entre nous sur un grand nombre de réformes.

L'institution qu'est le Haut Représentant a joué un rôle très important en Bosnie-Herzégovine, mais je suis persuadé que l'heure est maintenant venue d'en réexaminer le mandat. Dix ans après la signature de l'Accord de paix de Dayton, cette institution et les pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Accord de Bonn, à savoir l'autorisation d'imposer des lois et la possibilité d'écarter certains politiciens, devraient être modifiés. Je pense que le moment opportun pour le faire serait la fin de l'année prochaine. À cet égard, je voudrais assurer le Conseil que les autorités bosniaques sont tout à fait prêtes à assumer pleinement leurs pouvoirs et leurs responsabilités pour l'avenir du pays.

M. Pleuger (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord dire quelques mots sur le décès du Président Arafat. Avec la mort du Président Yasser Arafat, le peuple palestinien a perdu son leader historique. Nous présentons nos condoléances à sa famille endeuillée et au peuple palestinien. La vie de Yasser Arafat témoigne de l'histoire troublée et tragique du peuple palestinien et du Moyen-Orient en général. Sa vie et ses combats ont reflété les espoirs de paix de nombreuses personnes tout comme ils ont reflété les avancées et les reculs sur la voie de la paix. En cette heure de deuil, nous espérons que le peuple palestinien aura la force et la volonté de poursuivre ses efforts vers la création d'un État souverain, indépendant et démocratique, vivant dans la paix, au sein de frontières reconnues, et côte à côte avec Israël. Nous espérons que le peuple palestinien aura bientôt un nouveau dirigeant élu, déterminé à poursuivre la quête pour la paix et la justice

L'Allemagne voudrait s'associer à la déclaration que prononcera plus tard le Représentant permanent des Pays-Bas, au nom de l'Union européenne.

Nous voudrions exprimer nos remerciements au Haut Représentant pour le rapport (S/2004/807, pièce jointe) et pour son exposé d'aujourd'hui, qui nous parviennent à un moment crucial du processus de réforme. Nous sommes tous reconnaissants à M. Ashdown des efforts qu'il déploie inlassablement. Sans son dévouement personnel et sa détermination, nous ne nous trouverions pas aujourd'hui à la croisée des chemins entre l'ère de Dayton et l'ère de Bruxelles. Nous voudrions également remercier le Ministre bosniaque des affaires étrangères pour sa déclaration.

En dépit des insuffisances décrites dans leur déclaration, nous pouvons considérer que des progrès importants ont été obtenus à ce jour. Conformément au principe d'appropriation locale et à notre approche visant à instaurer un partenariat véritable, les tâches

fondamentales ont été accomplies, en particulier dans les domaines de la réforme économique et de celle de la défense, ainsi que de la primauté du droit et du renforcement des institutions de l'État. Neuf ans après la signature de l'Accord de Dayton, nous voulons continuer d'élargir ce processus d'appropriation afin d'encourager le peuple bosniaque à promouvoir et à mettre en œuvre ses propres notions politiques, judiciaires, économiques et sociales dans le cadre de ses propres institutions d'État. La coopération que le Gouvernement du Premier Ministre Terzić et les autres forces politiques bosniaques ont instaurée avec le Haut Représentant, ainsi qu'avec les structures de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), a été et continuera d'être essentielle au processus de réforme.

En tant que membre de l'Union européenne et également d'un point de vue bilatéral, l'Allemagne continuera d'appuyer ce processus dans tous ses aspects, y compris l'intégration de la Bosnie-Herzégovine aux structures euro-atlantiques, comme promis dans le Pacte de stabilité. La sécurité de tous les citoyens du pays est une condition préalable à ces réformes. C'est pourquoi l'Allemagne continuera d'octroyer l'appui militaire nécessaire à l'établissement d'un environnement sûr. Avec plus de 1 100 soldats sur le terrain, l'Allemagne sera le premier pays contributeur de contingents à l'Opération Althéa.

La transition vers la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR), au titre d'un nouveau mandat du Conseil de sécurité que nous espérons adopter très prochainement, témoigne du partenariat stratégique que l'Union européenne a forgé avec la région et démontre la coopération institutionnelle croissante établie entre l'Organisation des Nations Unies, l'OTAN et l'Union européenne en matière de maintien de la paix. Nous nous félicitons donc d'avoir la possibilité de discuter de cette coopération plus tard dans la journée avec le Secrétaire général de l'OTAN. Après le 2 décembre, l'OTAN restera un important partenaire politique en Bosnie-Herzégovine et elle sera présente comme conseiller, disposant d'un nouveau siège à Sarajevo.

M. Ashdown, qui assure à la fois les fonctions de Haut Représentant et de Représentant spécial de l'Union européenne, a été très clair quant aux exigences à remplir sur la voie de l'intégration européenne. Les critères fixés par la Commission européenne afin qu'elle puisse parvenir à la mise au point définitive de son étude de faisabilité, et par l'OTAN pour réunir les conditions nécessaires à la participation au Partenariat pour la paix, demeurent le cadre principal des efforts et des éventuels succès du Gouvernement bosniaque. À cet égard, je voudrais évoquer l'appel lancé en faveur de la coopération avec le Tribunal sur les crimes de guerre.

Nous souscrivons pleinement à l'appel conjoint lancé le mois dernier à La Haye par M. Ashdown, avec le Procureur du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie, M[me] Del Ponte. Le respect de l'état de droit ne saurait faire l'objet d'un compromis. La chambre spéciale pour les crimes de guerre doit entrer en fonctions le plus rapidement possible et doit recevoir le plein appui de la Republika Srpska. Nous nous félicitons de la déclaration faite hier sur Srebrenica en guise de mesure de réconciliation, qui a également été mentionnée par le Ministre des affaires étrangères. Mais nous pensons que, pour parvenir à une paix durable, tous les accusés doivent comparaître devant un juge.

M. Thomson (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : J'aimerais à mon tour commencer mon intervention par quelques mots au sujet du décès du Président Yasser Arafat. Nous savons que le peuple palestinien ressent aujourd'hui une perte énorme. Yasser Arafat était un personnage de premier plan au Moyen-Orient, qui a joué un rôle important. Il a guidé les Palestiniens vers l'acceptation d'une solution prévoyant deux États. C'est par la négociation que cet objectif sera atteint. Nous sommes résolus à poursuivre nos efforts en vue d'atteindre cet objectif et nous espérons et comptons que toutes les parties concernées dans la région et au sein de la communauté internationale feront preuve de la même résolution.

Pour en venir à notre débat sur la Bosnie-Herzégovine, je commencerai par m'associer à la déclaration qui sera faite par les Pays-Bas au nom de l'Union européenne. Je remercie M. Ashdown et le Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine de leurs exposés très utiles et bien ciblés au Conseil ce matin. Ce qu'ils avaient à nous dire nous rappelle combien la construction d'un État après un conflit est une tâche longue, minutieuse, délicate et laborieuse. Je tiens tout particulièrement à remercier l'équipe de M. Ashdown et M. Ashdown en personne pour son rôle dans les importantes réalisations de ces deux dernières années. Bon nombre des progrès dont nous avons été

témoins et dont le bilan a été dressé ce matin à notre intention n'auraient été possibles sans la volonté, la détermination et le dévouement de M. Ashdown et de son équipe.

Étant donné que les deux exposés ont été très complets et que l'Union européenne fera une déclaration plus tard, je n'aborderai que quatre points brièvement. Le premier point a trait au Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). L'ampleur des progrès accomplis ces deux dernières années, dont je viens de parler, se mesure au fait que deux jalons importants de l'intégration euro-atlantique – l'adhésion au Partenariat pour la paix de l'OTAN et les négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne – sont à la portée de la Bosnie. Mais comme l'a clairement indiqué M. Ashdown, l'absence de coopération avec le TPIY de la part de la Bosnie-Herzégovine – et plus particulièrement, de la part de la Republika Sprska – est un obstacle fondamental à la réalisation des aspirations euro-atlantiques de la Bosnie-Herzégovine. Dans l'immédiat, cela représente un obstacle fondamental à l'adhésion au Partenariat pour la paix et à l'ouverture des négociations sur un accord de stabilisation et d'association.

Ce que nous a communiqué M. Ashdown, à savoir qu'en neuf ans, pas un seul accusé en fuite n'a été arrêté en Republika Sprska, n'est guère réjouissant. Tant que cette question de la coopération avec le TPIY n'est pas réglée, la voie vers l'Union européenne et l'OTAN – où, selon nous, se trouve l'avenir de la Bosnie-Herzégovine – restera bloquée.

Le Conseil de sécurité a clairement déclaré, à de nombreuses occasions, que tous les États Membres, en particulier ceux de la région, ont le devoir de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour transférer à La Haye et traduire en justice les fugitifs mis en accusation par le TPIY – en particulier, Karadzic, Mladic et Gotovina.

Je voudrais dire au Ministre des affaires étrangères qu'il importe que la Bosnie-Herzégovine ainsi que la Serbie-et-Monténégro et la Croatie n'aient aucun doute quant à l'importance qu'accorde le Conseil de sécurité à cette question.

J'en viens au point suivant, la nouvelle relation entre l'OTAN et la force dirigée par l'Union européenne (EUFOR). Nous pensons que nous sommes en voie d'effectuer une bonne transition de la Force de stabilisation (SFOR) à une mission militaire de l'Union européenne, qui sera dirigée par mon pays, le Royaume-Uni, durant la première année. Une présence de l'OTAN continuera également à jouer un rôle important. Le rythme des progrès accomplis à ce jour témoigne, entre autres, des excellentes relations qui existent entre le commandant de l'EUFOR, le général Leakey, et l'actuel commandant de la SFOR et futur Haut Représentant militaire de l'OTAN, le général Schook, et nous sommes certains que cette étroite coopération se poursuivra et profitera aux deux organisations sur le terrain.

Le fait que l'OTAN ait rappelé son engagement constant envers la Bosnie-Herzégovine est très important. La présence de troupes de l'OTAN a été essentielle pour tout ce qui a été accompli depuis 1995 et l'OTAN continuera de jouer un rôle crucial, quoique différent, après la relève de l'EUFOR en tant que principal instrument de stabilisation de la paix. Nous devons tous nous en féliciter.

Je voudrais brièvement évoquer les problèmes de certification rencontrés par des fonctionnaires de police. Je n'avais pas l'intention d'en parler aujourd'hui, mais M. Ashdown en a parlé avec émotion. Il semblerait que l'ONU devrait se pencher davantage sur ce problème. M. Ashdown a parlé de la liquidation progressive du Bureau du Haut Représentant. Nous sommes d'accord avec lui lorsqu'il souligne que l'utilisation des pouvoirs de Bonn a évolué et doit continuer d'évoluer.

En conclusion, je tiens à dire notre sentiment que d'importants changements dans le rôle du Haut Représentant et de son Bureau doivent traduire l'évolution sur le terrain plutôt qu'une idée préconçue de ce qui doit venir ensuite. Je sais que le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix se penchera sur ces questions en temps voulu.

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais pour commencer dire que le Gouvernement et le peuple brésiliens ont entendu avec beaucoup d'émotion et une grande tristesse l'annonce de la disparition du Président Yasser Arafat, dirigeant historique dans la lutte du peuple palestinien pour l'autodétermination et l'indépendance.

Je voudrais remercier M. Ashdown de son exposé très complet et de sa mise à jour sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. La délégation brésilienne reconnaît la qualité et l'intensité du travail qu'il accomplit en dirigeant la mise en œuvre de

l'accord de paix. Nous notons également avec satisfaction la présence à cette séance de S. E. M. Mladen Ivanić, Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine. Le Bureau du Haut Représentant a fourni une importante assistance à la Bosnie-Herzégovine dans la construction et le développement des structures d'État nécessaires à une gouvernance fonctionnelle. L'état de droit, la réforme économique, le renforcement des institutions et la réforme de la défense ont enregistré des progrès sensibles dans la période couverte par ce dernier rapport. La rédaction de nouveaux textes de lois a constitué un élément décisif dans les progrès enregistrés.

Le Brésil encourage les autorités du pays à redoubler d'efforts pour éviter les goulets d'étranglement qui continuent d'entraver la rédaction, l'adoption et l'application des textes de loi tant attendus relatifs à la réforme. L'application d'un certain nombre de lois établissant un véritable système de défense nationale, une force de police opérationnelle et homogène et une autorité chargée de la fiscalité indirecte est essentielle pour que le pays s'achemine vers l'étape suivante du processus de paix. Nous notons avec satisfaction que la présidence tripartite de la Bosnie-Herzégovine a confirmé son appui à la réforme de la loi fiscale et à un processus de réforme plus large de nature à préparer le pays à satisfaire aux critères de l'Union européenne (UE).

Néanmoins, les progrès dans certains domaines demeurent lents et difficiles. À cet égard, je mentionnerai la question des réfugiés. Un petit nombre seulement des personnes déplacées par suite de la guerre de 1992-1995 sont retournées dans leurs foyers de façon permanente. La Republika Srpska devrait cesser de faire obstruction à l'harmonisation des lois concernant les réfugiés et les personnes déplacées ainsi qu'aux autres mesures nécessaires. Malgré les efforts louables déployés dans le but d'unifier la ville de Mostar, les Croates et les Musulmans qui y vivent continuent en fait de subir la ségrégation.

Face à cette situation, toutefois, la récente initiative des autorités de la Republika Srpska, qui a, pour la première fois, présenté des excuses pour les massacres de Musulmans à Srebrenica il y a neuf ans, pourrait indiquer un progrès appréciable sur la voie d'une coopération plus active des autorités serbes aux efforts déployés pour panser les plaies profondes laissées par la guerre et pour traduire en justice les auteurs de ces crimes odieux.

La relève de la Force de stabilisation par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne est facilitée par de biens meilleures conditions de sécurité sur le terrain et pourrait produire des résultats positifs. La Force de maintien de la paix de l'UE doit continuer à s'acquitter des tâches importantes, notamment arrêter les criminels de guerre, contrôler et entreposer en lieu sûr les armes et aider à la réforme des forces armées. Nous notons que l'OTAN continuera à participer, entre autres, aux tâches liées à la réforme du système de défense et maintiendra sa présence à son quartier général de Sarajevo.

Avec l'assistance déterminée et sous la supervision de la communauté internationale, la Bosnie-Herzégovine doit fermement poursuivre son avancée sur la voie de la mise en œuvre des réformes structurelles. Le succès de l'action du Conseil dans le pays est un élément déterminant dans la délicate équation politique des Balkans. Il contribuera non seulement à faire progresser la lutte contre l'instabilité et la criminalité, mais favorisera également d'une manière plus générale la floraison de sociétés multiethniques, tolérantes et démocratiques dans toute la région.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais également dire quelques mots à propos du décès de Yasser Arafat. Un grand militant politique de stature internationale s'est éteint. Il a consacré sa vie entière à la juste cause des Palestiniens, à la lutte pour leur droit inaliénable à établir un État indépendant vivant en paix avec Israël à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues. Le Président de la Fédération de Russie a transmis, comme il convient, un message aux dirigeants de l'Autorité palestinienne, dans lequel il décrit le trépas de M. Arafat comme une lourde perte pour tous les Palestiniens. Notre pays sera représenté aux funérailles de M. Arafat par M. Boris Gryzlov, Président du Parlement de la Fédération de Russie.

S'agissant de la question inscrite à notre ordre du jour, je voudrais remercier le Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Ashdown, de la présentation du rapport qui dresse un tableau complet du processus de règlement en Bosnie-Herzégovine et aussi de son exposé détaillé sur l'étape actuelle de mise

en œuvre de l'Accord de paix. Nous sommes également heureux de souhaiter la bienvenue ici au Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, M. Mladen Ivanić, et nous le remercions de sa déclaration concernant la position du Gouvernement bosniaque.

C'est avec satisfaction que nous notons la dynamique positive des processus en cours en Bosnie-Herzégovine et le rôle clef joué par le Haut Représentant lui-même pour assurer, en coopération avec les autorités bosniaques, le succès des réformes menées dans le pays. La Fédération de Russie est prête à poursuivre son appui aux efforts déployés par le Haut Représentant et son Bureau pour mettre en place des structures étatiques viables en Bosnie-Herzégovine, surtout pour ce qui est du renforcement de la primauté du droit.

Malgré les changements manifestes intervenus en Bosnie-Herzégovine, le Processus de stabilisation dans le pays continue d'avancer à un rythme irrégulier. Une méfiance mutuelle subsiste entre les peuples constitutifs du pays. De grandes divergences subsistent concernant les objectifs stratégiques et l'avenir de la Bosnie-Herzégovine.

Nous ne pouvons évidemment manquer de noter la complexité de la situation socioéconomique et le niveau élevé de chômage, même si, à cet égard, des mesures positives ont été prises, comme l'a expliqué aujourd'hui le Ministre des affaires étrangères.

Nous estimons que l'appui international reste nécessaire à l'heure actuelle pour assurer le développement de la Bosnie-Herzégovine. Ceci n'infirme en rien la politique fondamentale tendant à ce que les autorités bosniaques prennent progressivement en mains la situation dans le pays. Nous sommes toujours déterminés à favoriser une réduction graduelle des effectifs et des pouvoirs des organismes internationaux en Bosnie-Herzégovine, et nous accordons une attention particulière à la mise en œuvre du plan de mission du Haut Représentant.

À notre avis, l'attachement résolu des pays des Balkans occidentaux à l'approche européenne peut sans conteste constituer un facteur positif de stabilisation supplémentaire dans la région. Néanmoins, le processus de règlement en Bosnie-Herzégovine ne peut, à notre sens, s'adapter entièrement aux projets de l'Union européenne. Le plus important à l'heure actuelle demeure la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. L'Accord de Paix ne devrait pas être réduit aux 16 conditions recensées par la Commission européenne et au Partenariat pour la paix. La responsabilité des problèmes qui subsistent en Bosnie-Herzégovine ne devrait pas non plus être imputée aux seuls Serbes.

La coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougolavie (TPIY) est indubitablement un élément important de l'Accord de paix. La Fédération de Russie est favorable au plus strict respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À ce propos, je signale que nous avons récemment honoré toutes nos obligations financières envers le Tribunal.

Toutefois, nous ne pensons pas que la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et le processus de paix dans son ensemble doivent dépendre de cet aspect spécifique de l'Accord de paix. Ce n'est que l'un de ses aspects. Des critiques de plus en plus sévères ont été portées récemment contre la Republika Srpska en raison du manque de progrès dans ce domaine. Les institutions et organismes internationaux doivent, à notre sens, mener une politique équilibrée et objective en faveur des trois peuples qui constituent à présent un État et des deux entités bosniaques, surtout depuis que les autorités de Banja Luka ont adopté une position constructive sur de nombreuses questions intéressant la mise en œuvre de l'Accord de paix et la mise en œuvre des réformes.

L'égalité des citoyens sur l'ensemble du territoire demeure un objectif extrêmement important du processus menant à un règlement de paix en Bosnie Herzégovine. Nous attachons une grande importance à la pleine application des amendements de 1999 aux constitutions des entités, relatifs aux dits peuples constitutifs. Ce travail doit être mené à bien pendant que la Bosnie-Herzégovine se trouve encore dans l'ère de Dayton. Nous notons que, sur cette question, la Republika Srpska devance la Fédération à laquelle il reste encore beaucoup à faire pour honorer ses obligations.

Nous nous félicitons des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la réforme militaire en Bosnie-Herzégovine, y compris, entre autres choses, la création d'une structure de commandement unique et la mise en place d'un contrôle civil.

Nous comptons sur le fait que le processus de réforme de la police, qui a commencé, sera réalisé en

même temps que la réforme militaire, d'une manière très équilibrée, en recherchant le consensus sur toutes les transformations envisagées et sans imposer une centralisation extrême dans ce domaine.

En outre, le Bureau du Haut Représentant devra continuer de prêter une grande attention aux problèmes sociaux comme la restitution des biens appartenant à l'État et la question du paiement des retraites, entre autres choses. Une décision juste de leur part déterminera dans une grande mesure tant la rapidité avec laquelle on arrivera à la stabilité politique dans le pays que le niveau de cette stabilité.

Le transfert de la composante militaire de l'accord de paix à la responsabilité de l'Union européenne est une étape extrêmement importante et majeure dans le Processus de stabilisation de la Bosnie-Herzégovine. À notre avis, la chose la plus importante est d'assurer un transfert sans heurt avec le retrait de la Force de stabilisation (SFOR), et de procéder au transfert des différentes compétences, dans le cadre du droit international, y compris la supervision pertinente du Conseil de sécurité.

Pour sa part, la Russie a l'intention de continuer à jouer un rôle actif et constructif dans le processus de mise en œuvre des principes agréés par la communauté internationale régissant le règlement de la situation en Bosnie-Herzégovine dans le cadre du mécanisme qui a été créé à cette fin – en particulier dans le cadre du Conseil de mise en œuvre de la paix et de son Comité directeur, le groupe de contact, et en étroite collaboration avec le Haut Représentant.

M. Muñoz (Chili) (*parle en anglais*) **:** Le Chili souhaite s'associer à tous ceux qui ont présenté leurs condoléances au peuple palestinien et à la famille, à l'occasion de la triste nouvelle du décès du Président Yasser Arafat. Au Chili, environ un demi-million de citoyens sont d'origine palestinienne et, pour eux, c'est un jour particulièrement triste et une très grande perte. On se souviendra du Président Arafat comme de l'homme qui a transformé la cause des droits des Palestiniens, en unissant des groupes différents dans un processus concret reconnu au niveau international pour parvenir à un État palestinien indépendant et souverain vivant, nous l'espérons, côte à côte et en paix avec Israël. Nous pensons que le meilleur hommage que nous puissions rendre à sa mémoire serait de réactiver, sans aucune équivoque, la feuille de route pour la paix.

(*l'orateur poursuit en espagnol*)

Je remercie M. Paddy Ashdown, Haut Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine en application de la résolution 1031 (1995), de l'exposé complet de son rapport sur la situation en Bosnie-Herzégovine (S/2004/807) et nous saluons également la présence du Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, M. Mladen Ivanić.

La Bosnie-Herzégovine d'aujourd'hui est très différente de celle des années 90, lorsque le monde a été témoin d'un des chapitres les plus barbares de l'histoire. Outre les priorités définies par le Haut Représentant de progresser vers le plein empire de l'état de droit et vers l'adoption de réformes économiques, nous considérons comme appropriée sa décision de concentrer les efforts sur l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité des institutions du Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine.

Selon le rapport, cette période a été marquée par des faits qui méritent d'être salués, notamment les avancées importantes vers le respect des exigences législatives et la mise en œuvre de changements structurels importants dans le domaine dans la prévention du crime, les systèmes judiciaire, douanier et fiscal, la création d'un espace économique unique et le marché de l'énergie.

Nous pensons que la réforme du secteur de la défense doit se poursuivre et que l'on doit renforcer la capacité de la Bosnie-Herzégovine de mettre en œuvre des services de renseignement dans le domaine pénal, en vue de lutter contre la criminalité organisée et la corruption.

Une constatation digne de foi des avancées et de la normalisation est le transfert de la Force de stabilisation (SFOR) de l'OTAN à la mission dirigée par l'Union européenne, que le Conseil a appuyé.

En dépit des progrès cités, c'est un impératif éthique de ne pas faillir en ce qui concerne l'éclaircissement des graves violations des droits de l'homme. Et cela est dit par un pays qui ces dernières années a dû faire face avec détermination à un immense bagage du passé en matière de droits de l'homme. Il est inadmissible, qu'en neuf ans, les autorités de la Republika Srpska n'aient ni arrêté ni transféré à la juridiction du Tribunal une seule des personnes inculpées de crimes de guerre. Il est urgent

de continuer à lutter contre tous ceux qui font obstacle au travail du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie dans l'exécution de son mandat et qui fournissent un appui matériel aux personnes accusées de crimes de guerre. Par conséquent, nous appuyons les mesures extraordinaires adoptées par le Haut Représentant pour identifier et pour sanctionner les personnes et les organisations qui prêtent leur soutien aux criminels de guerre.

Nous avons lu avec stupeur ce qui est dit dans le rapport sur les atrocités commises à Srebrenica entre le 10 et le 19 juillet 1995. Le massacre de quelque 8 000 Bosniaques, selon le rapport, ne peut que troubler nos consciences. Nous exprimons notre solidarité aux familles des victimes.

Bien qu'il soit vrai que pour la première fois, la Republika Srpska a reconnu les origines, la nature et la portée de ces atrocités – ce qui est un point positif –, nous ne devons épargner aucun effort tant que les auteurs des crimes et leurs complices n'auront pas comparus devant le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Pour terminer, les progrès enregistrés en neuf ans de mise en œuvre de l'Accord de paix de Dayton nous éloignent des atrocités que nous avons connues non seulement à Srebrenica, mais aussi à Zepa, à Banja Luka et à Sanski Most, pour ne citer que quelques villes. Le Chili continuera à apporter sa coopération, comme par le passé en fournissant des policiers à la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) et comme plus récemment en détachant des officiers et des troupes de l'armée chilienne pour que la Bosnie-Herzégovine retrouve ses traditions de coexistence pacifique et de progrès.

M. Zhang Yishan (Chine) (*parle en chinois*) **:** Avant de faire ma déclaration, je voudrais présenter mes condoléances au peuple palestinien, à l'occasion du décès du Président Arafat. Le Gouvernement et le peuple chinois sont profondément attristés par le décès de M. Yasser Arafat. Le Président de la Chine a déjà adressé un message de condoléances au peuple et aux dirigeants palestiniens, ainsi qu'aux familles endeuillées. La Chine va également dépêcher un envoyé spécial pour assister aux funérailles du Président Arafat.

Le Président Yasser Arafat a été un dirigeant exceptionnel du peuple palestinien. Il a été également un homme d'État remarquable. Il a consacré sa vie entière à la juste cause du peuple palestinien. Il était non seulement tenu en grande estime par le peuple palestinien, mais il jouissait également d'un grand prestige aux yeux de la communauté internationale.

Le décès du Président Yasser Arafat est une perte immense pour le peuple palestinien. Je suis certain que le peuple palestinien saura transformer son chagrin en une source de force et poursuivre le souhait du Président Arafat de faire avancer la cause qu'il a laissée inachevée. Nous sommes convaincus qu'il y aura finalement une solution à la crise du Moyen-Orient. Nous espérons que tous les pays et tous les peuples, y compris le peuple palestinien, pourront vivre dans la paix, la stabilité, la coopération et la prospérité, cela le plus rapidement possible.

Le Gouvernement et le peuple chinois comptent coopérer avec la communauté internationale et jouer leur rôle pour trouver une solution pacifique à la question du Moyen-Orient.

Je voudrais également remercier M. Ashdown de son rapport et de son exposé d'information. Nous appuyons son travail en vue de promouvoir le processus de paix en Bosnie-Herzégovine. Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, M. Ivanić, et le remercier de sa présence parmi nous et de sa déclaration. Nous nous félicitons des efforts déployés activement par les autorités de Bosnie-Herzégovine au cours des six premiers mois de cette année pour renforcer les institutions de l'État, accélérer les réformes institutionnelles, promouvoir la réconciliation nationale et consolider l'état de droit.

Nous espérons que sur la base de ce travail, les autorités de Bosnie-Herzégovine continueront de prendre des mesures efficaces pour renforcer l'état de droit, relancer l'économie et améliorer progressivement les capacités administratives du Gouvernement.

Nous nous félicitons du fait qu'il y aura bientôt une force sous commandement de l'Union européenne, l'EUFOR. Nous espérons que la transition de la Force de stabilisation (SFOR) à l'EUFOR se fera sans heurts et que la nouvelle force jouera un rôle constructif pour aider la Bosnie-Herzégovine à maintenir sa stabilité.

Au cours des 10 dernières années, depuis la signature de l'Accord de Dayton, la Bosnie-Herzégovine a, grâce aux efforts conjoints des différentes parties bosniaques et avec l'aide de la

communauté internationale, réalisé des progrès encourageants dans tous les secteurs de la reconstruction nationale. Nous avons la certitude que toutes les parties concernées en Bosnie-Herzégovine vont continuer à renforcer leur confiance mutuelle ainsi que leur unité, de façon à mener progressivement le peuple de Bosnie-Herzégovine sur la voie d'une coexistence harmonieuse et d'un développement conjoint, pour atteindre en définitive l'objectif de leur unification et de leur intégration en Europe.

La paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine sont d'une importance vitale pour parvenir à une paix durable et au développement dans la région. La Chine suit de près l'évolution du pays et va continuer à œuvrer avec la communauté internationale et à jouer son rôle afin d'aider la Bosnie-Herzégovine à parvenir à une paix durable, à la stabilité et au développement économique.

M. Akram (Pakistan) (*parle en anglais*) : Le peuple et le Gouvernement du Pakistan pleurent aujourd'hui le décès attristant du Président Yasser Arafat, le noble dirigeant d'une noble lutte – un combat épique et extrêmement inégal pour l'autodétermination et la libération nationale. Le Pakistan a déclaré trois jours de deuil national pour marquer la disparition de cet homme qui, plus que tout autre, symbolisait les justes aspirations et les injustes souffrances du peuple palestinien.

Le Pakistan est sûr que le peuple palestinien, inspiré par l'héritage de Yasser Arafat, parviendra bientôt à réaliser ses aspirations, à mettre fin à l'occupation militaire étrangère et à créer un État palestinien libre, souverain et viable en Palestine.

J'aimerais aussi saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour exprimer notre gratitude pour la manière efficace dont vous dirigez les travaux du Conseil de sécurité durant ce mois important, et la manière tout aussi judicieuse dont votre prédécesseur, l'Ambassadeur Emyr Jones Parry, s'est acquitté de ses responsabilités durant la présidence britannique.

J'aimerais aussi saluer la présence de M. Mladen Ivanić, Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, et je saisis cette occasion pour exprimer une fois encore nos sentiments fraternels envers son pays et son peuple.

J'aimerais aussi souhaiter à nouveau la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Paddy Ashdown, Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et le remercier de son exposé riche en informations.

Le Pakistan se félicite des progrès considérables réalisés par la Bosnie-Herzégovine en vue d'atteindre l'objectif de devenir ce que M. Ashdown a appelé « un État pacifique et viable engagé sur la voie de l'intégration européenne ». Ces résultats sont en grande mesure le fruit du travail du peuple de Bosnie-Herzégovine, qui s'est montré résistant et plein de ressources, ainsi que de l'engagement soutenu de la communauté internationale. Nous apprécions également les efforts de la Force de stabilisation (SFOR), sous commandement de l'OTAN, qui a fourni une assistance en matière de sécurité à la Bosnie-Herzégovine, prenant la relève du rôle joué par la Force de protection des Nations Unies, à laquelle le Pakistan est fier d'avoir participé. Nous espérons que la force sous commandement européen (EUFOR), qui prendra la relève de la SFOR, mènera à son terme le Processus de stabilisation en Bosnie-Herzégovine.

Le Pakistan apprécie les réalisations du Bureau du Haut Représentant dans la promotion de l'état de droit, le renforcement des institutions judiciaires, la mise en œuvre de réformes dans les secteurs de la sécurité et du renseignement, et la réalisation de réformes fiscales et économiques.

Nous prenons également acte de l'intention exprimée par M. Ashdown de poursuivre ses efforts en vue de mener plus avant l'opération et d'accroître l'efficacité des organes de gouvernement de la Bosnie-Herzégovine en matière de promotion des droits de l'homme et de réconciliation nationale.

Nous nous sentons particulièrement encouragés par le fait que le pont historique de Mostar, détruit durant la guerre, a maintenant été reconstruit. Des mesures sont aussi en cours pour rebâtir les ponts politiques et sociaux dans cette ville divisée, qui à une époque symbolisait la tragédie qui s'était abattue sur la Bosnie-Herzégovine.

De même, nous notons avec satisfaction que des progrès ont été enregistrés par la Commission de Srebrenica dans le traitement des questions liées à la vérité et à la justice pour les 8 000 Musulmans bosniaques innocents, massacrés, dans cette ville par des forces extrémistes.

Malgré ces réalisations, plusieurs obstacles se dressent sur le chemin de l'intégration nationale : les

structures parallèles et l'intransigeance d'un certain nombre de ceux que M. Ashdown a désignés comme des « éléments obscurantistes » au sein de la Republika Srpska, y compris ceux qui continuent de donner refuge et appui à des criminels de guerre connus comme Radovan Karadzic et Ratko Mladic.

Les questions liées à la justice et à la réconciliation nationale demeurent fondamentales pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'État-nation pacifique, stable et unifié. Le développement économique est essentiel pour une paix durable. Nous apprécions les réformes fiscales actuellement menées par le Bureau du Haut Représentant, visant à créer un espace économique unique en Bosnie-Herzégovine, mais ces réformes doivent être appuyées par une assistance étrangère durable et des investissements soutenus.

En Bosnie-Herzégovine, comme au sein de l'Union européenne proprement dite, l'intégration politique repose sur la croissance économique et sur la coopération. Nous espérons que l'attraction de l'Europe, que la Bosnie-Herzégovine continue de ressentir, se renforcera, et ce sera le cas s'il y a une aide économique généreuse et une assistance à la reconstruction en provenance de l'Europe.

Le Pakistan, qui a des liens fraternels avec la Bosnie-Herzégovine, continuera à offrir sa coopération, dans la limite de ses moyens, comme convenu durant la visite du Président Sulejman Tihić au Pakistan en août dernier.

Nous sommes profondément attachés aux objectifs de paix, d'harmonie et de prospérité en Bosnie-Herzégovine, et à son émergence en tant qu'État moderne et en tant que réussite exemplaire pour l'ONU et pour la communauté internationale.

M. Mercado (Philippines) (*parle en anglais*) : Nous nous joignons aux autres délégations pour adresser nos sincères condoléances au peuple palestinien suite à la mort de son dirigeant, le Président Yasser Arafat. Nous espérons que son décès rassemblera le peuple palestinien et son successeur dans la recherche d'une paix juste et durable au Moyen-Orient, menant à un État de Palestine indépendant et souverain, coexistant en paix avec Israël.

Nous remercions M. Ashdown de son rapport (S/2004/807, joint). Son exposé de ce matin nous a permis de mieux apprécier le chemin parcouru par la communauté internationale et les progrès du Gouvernement et de la population de Bosnie-Herzégovine vers le statut d'État et l'intégration européenne.

Nous saluons également la présence ici ce matin de S. E. le Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, M. Mladen Ivanić.

En mars dernier, nous entendions un exposé du Haut Représentant sur la situation en Bosnie-Herzégovine, près d'une décennie après que la communauté internationale fût intervenue pour mettre un terme à la folie de la violence sanguinaire qui déchirait le pays et les Balkans. Les Philippines trouvent encourageants tous les acquis obtenus depuis, à commencer par la consolidation de l'état de droit, ainsi que la mise en œuvre des réformes dans les domaines législatif, économique et de la défense. Ma délégation se félicite que, grâce à ces acquis, la Bosnie-Herzégovine soit désormais en mesure de participer au programme Partenaires pour la paix de l'OTAN et aux négociations sur la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne.

Il y a huit mois, les Philippines s'étaient vivement inquiétées de ce que plusieurs des responsables des massacres d'hommes, de femmes et d'enfants commis durant la crise en Bosnie-Herzégovine, il y a plus de 10 ans, continuaient d'échapper à la justice. Il y a cinq mois, ma délégation a exprimé de nouveau sa préoccupation à cet égard, en exprimant l'espoir que les autorités serbes de Republika Srpska accepteraient de coopérer finalement avec la communauté internationale afin de remédier à cette grave injustice – après que plusieurs autorités eurent reconnu pour la première fois que leurs forces étaient responsables du massacre de 7 800 Bosniaques – hommes et enfants – à Srebrenica, en 1995.

Cette semaine, le rapport final sur le massacre de Srebrenica a été présenté au Gouvernement serbe de Bosnie. Il contient, semble-t-il, une liste des personnes impliquées dans ce que l'on a qualifié de plus grande atrocité contre des civils en Europe depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Aujourd'hui, les Philippines réitèrent encore une fois leur préoccupation et expriment l'espoir que les autorités serbes de Bosnie prendront la bonne décision en adoptant les mesures qui s'imposent pour que le pays puisse tourner cette

page tragique et sanglante de son histoire. Nous réitérons, en particulier, notre vœu de voir les personnes inculpées de crimes de guerre, et particulièrement Radovan Karadžić et Radko Mladić, ainsi que certains autres, traduites devant le Tribunal pénal pour l'ex-Yougoslavie et jugées pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité. Nous comptons également sur les autorités pertinentes de Bosnie-Herzégovine pour enquêter sur les autres crimes de guerre commis et en poursuivre les auteurs, dès janvier 2005. En outre, nous attendons des mesures semblables à l'encontre de ceux qui sont cités dans le rapport final sur le massacre de Srebrenica.

Dans le rapport du Haut Représentant, nous notons avec préoccupation que la plupart des crimes graves commis en Bosnie-Herzégovine ont une dimension internationale et que les services d'ordre existants sont mal équipés pour faire face aux problèmes de plus en plus complexes que représentent la criminalité organisée, les terroristes, le trafic de stupéfiants et le blanchiment de l'argent. Nous nous félicitons, par conséquent, des efforts déployés par les autorités de Bosnie-Herzégovine pour traiter à titre prioritaire ces secteurs névralgiques et importants. Nous attendons avec intérêt le rapport de fin d'année de la Commission de restructuration de la police.

La Bosnie-Herzégovine a parcouru beaucoup de chemin depuis 10 ans. Lentement mais sûrement, elle se transforme en État pacifique et viable, en voie de réaliser son objectif : l'intégration au reste de l'Europe. Ma délégation a confiance que les autorités pertinentes de Bosnie-Herzégovine prendront rapidement conscience que la meilleure – et l'unique – voie d'avenir pour elles est d'accorder toute leur confiance, leur appui et leur coopération à la communauté internationale. Il n'y pas d'autre solution.

M. Duclos (France) : Le Président de la République française a ce matin rendu hommage à la personne du Président Arafat. Il a présenté ses condoléances – et je les renouvelle à mon tour, au nom du peuple et du Gouvernement français – à la famille et aux proches de Yasser Arafat. Nous adressons un message d'amitié et de solidarité au peuple palestinien et à ses dirigeants. La France continuera inlassablement à œuvrer pour la paix et la sécurité au Proche-Orient, dans le respect des droits palestiniens et dans le respect des droits israéliens.

Je voudrais marquer à M. Ashdown notre reconnaissance pour son exposé, qui complète son excellent rapport (S/2004/807, joint). Je remercie aussi vivement le Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine pour son exposé.

Ma délégation s'associe à l'intervention que prononcera tout à l'heure le Représentant permanent des Pays-Bas au nom de l'Union européenne. Je me contenterai donc de trois commentaires.

En premier lieu, je souhaiterais réaffirmer le soutien de la France à l'action de M. Ashdown en Bosnie-Herzégovine. Les priorités qu'il poursuit pour sa mission sont également les nôtres. Nous partageons pleinement son objectif ultime, que certains ont déjà mentionné : faire de la Bosnie-Herzégovine un État pacifique et viable engagé sur la voie de l'intégration européenne. La détermination de M. Ashdown a permis d'obtenir de nouveaux progrès considérables sur tous ces aspects. Nous ne pouvons que nous en réjouir et l'en remercier.

En deuxième lieu, je voudrais rappeler également que nous sommes très attachés à la coopération de toutes les autorités du pays avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Sur ce plan, nous notons que des résultats concrets sont nécessaires. Nous appuyons les mesures prises par le Haut Représentant pour surmonter les obstacles, dans le cadre des accords de Dayton.

Troisièmement, nous bénéficierons cet après-midi d'un exposé du Secrétaire général de l'OTAN. L'Alliance atlantique a joué un rôle crucial, sous le contrôle du Conseil de sécurité, pour stabiliser la Bosnie-Herzégovine et mettre en œuvre la partie militaire des accords de Dayton. Il convient de saluer ce succès, auquel la France a contribué.

Comme on le sait, la Force de stabilisation sera prochainement relevée par une opération de l'Union européenne nommée Althea. Cette mission comprendra 7 000 hommes; il s'agira d'ailleurs de la plus importante opération extérieure jamais réalisée par l'Union européenne. Nous demanderons prochainement à ce Conseil d'autoriser le déploiement de l'Opération Althea. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de l'Union européenne pour les Balkans. L'implication accrue de l'Union européenne est un puissant facteur de stabilisation et de progrès pour cette région, dont la vocation européenne est incontestable.

Je voudrais ajouter à ces quelques observations deux questions à l'intention du Haut Représentant. D'abord, nous avons bien noté que le débat constitutionnel est une question interne qui relève uniquement de la Bosnie-Herzégovine elle-même. Nous savons que telle est aussi la conception de M. Ashdown. Il sera peut-être utile, cependant, de connaître son sentiment sur la question de savoir si la communauté internationale doit encourager ou non ce débat, qui, bien entendu, a une incidence sur notre action. Et si oui, comment?

En second lieu, dans le domaine économique, puis-je demander au Haut Représentant comment il envisage la conduite des programmes qui portent, d'une part, sur le renforcement de l'état de droit et, d'autre part, sur la création d'emplois? Ces deux programmes doivent-ils être menés de façon concomitante ou autrement, par exemple de manière séquentielle? Là aussi, comment la communauté internationale peut-elle l'aider dans son action?

J'ai un peu le sentiment d'être indiscret en posant ces deux questions, mais je m'enhardis à le faire car ce sont deux points que le Haut Représentant a lui-même signalés dans son exposé introductif comme deux points majeurs sur lesquels nous devons poursuivre notre réflexion.

M. García de Viedma (Espagne) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit tout d'abord permis, à l'instar des délégations qui m'ont précédé, d'exprimer l'affliction de la délégation espagnole suite au décès du Président de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, symbole de l'identité et des aspirations du peuple palestinien. Il a su montrer la voie à suivre pour réaliser ces aspirations nationales, qui, nous l'espérons, pourront se concrétiser prochainement dans la paix grâce aux efforts de tout un chacun.

Par ailleurs, l'Espagne s'associe pleinement à la déclaration que le représentant des Pays-Bas prononcera dans quelques instants au nom de l'Union européenne.

Je remercie le Haut Représentant M. Ashdown de l'excellent compte rendu qu'il vient de présenter au Conseil sur la situation en Bosnie-Herzégovine et sur l'application de l'Accord de paix. Nos remerciements vont également au Ministre des relations extérieures de la Bosnie-Herzégovine, M. Ivanić, pour son intervention.

L'exposé de M. Ashdown brosse un tableau que je me permettrai de qualifier de plutôt optimiste. Neuf ans après l'Accord de Dayton, nous avons considérablement progressé dans la mise en œuvre de ses dispositions. L'immense tâche confiée au Haut Représentant, qui consiste ni plus ni moins à permettre au pays de redémarrer sur de nouvelles bases, en concourant pour cela à l'élaboration de mesures internes efficaces et viables à l'extérieur, commence à porter ses fruits.

En sa double qualité de membre de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), l'Espagne tient à mettre en relief l'importance que revêt la publication des deux documents mentionnés dans le rapport du Haut Représentant. Il s'agit, d'une part, de l'étude de faisabilité de la Commission européenne sur la capacité de la Bosnie-Herzégovine d'engager des négociations sur un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne, laquelle étude identifie 16 conditions générales pour l'ouverture de ces négociations. D'autre part, l'OTAN a publié les critères auxquels la Bosnie-Herzégovine doit satisfaire pour pouvoir participer au programme Partenariat pour la paix. Le simple fait que ces documents ont été publiés montre que la Bosnie-Herzégovine avance en direction de son intégration dans les structures euroatlantiques. En outre, ils ont eu des conséquences directes sur la situation du pays en donnant un coup d'accélérateur au processus des réformes.

Il convient de noter l'adoption de lois très importantes pour la mise en place d'un état de droit grâce, par exemple, à la création du Haut Conseil de la magistrature et de l'Agence d'investigation et de protection de l'État. Il faut aussi souligner le renforcement des règles économiques suite à l'adoption, notamment, des lois relatives aux entreprises publiques, à l'investissement des fonds publics et aux marchés publics. Des progrès encourageants sont enregistrés dans le renforcement des institutions, grâce à la restructuration de la police et de l'administration publique ainsi qu'avec la mise en place du Ministère de la défense et du Service des renseignements.

Autre point important, les autorités de la Republika Srpska ont explicitement reconnu les atrocités perpétrées à Srebrenica en 1995, bien qu'il faille encore que la Bosnie-Herzégovine offre toute sa

coopération au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

L'Espagne suit avec grand intérêt l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine, surtout en cette heure décisive où la Force de stabilisation de l'OTAN s'apprête à passer le relais à une mission de l'Union européenne dotée d'une composante militaire. Nous sommes convaincus que ce transfert s'effectuera en bonne et due forme et avec une efficacité maximale, une fois que le Conseil aura donné son feu vert. Nous sommes également convaincus qu'il répondra aux attentes et aux espoirs de tous, au premier chef de tous les citoyens du pays, quelle que soit leur appartenance communautaire, qui sont les premiers concernés par un avenir européen pour la Bosnie-Herzégovine.

L'un des résultats symboliques de ces derniers mois a été l'inauguration, le 23 juillet dernier, du vieux pont de Mostar, reconstruit. Bien que la ville reste en proie à de graves problèmes, cet événement est décisif pour le retour à la normale dans cette ville très durement frappée par le conflit. En tant qu'État membre de l'Union européenne et de l'OTAN, l'Espagne reste fermement décidée à jeter des passerelles afin que la touche finale soit mise à l'exécution de l'Accord de paix et que la Bosnie-Herzégovine réussisse progressivement son intégration dans les structures européennes et atlantiques.

M. Motoc (Roumanie) (*parle en anglais*) : Avant de commencer mon propos, j'aimerais dire combien nous aussi nous sommes affligés par la disparition du Président Yasser Arafat, qui symbolise la lutte pour l'indépendance du peuple palestinien. Nous formons le vœu que sa mémoire encouragera le peuple palestinien à préserver l'unité nationale et incitera leurs dirigeants à rester engagés sur le chemin d'un règlement pacifique et durable du conflit au Moyen-Orient. En cette heure particulièrement difficile, nous adressons nos sincères condoléances et toute notre sympathie à la famille du Président Yasser Arafat et au peuple palestinien.

La Roumanie s'associe à la déclaration que l'Ambassadeur Van den Berg, des Pays-Bas, s'apprête à faire au nom de l'Union européenne.

Je souhaite une chaleureuse bienvenue au Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine, M. Mladen Ivanić, et je me réjouis à la pensée que le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), M. Jaap de Hoop Scheffer, sera parmi nous un peu plus tard dans la journée. Je remercie également M. Paddy Ashdown du rapport qu'il a remis au Conseil et du compte rendu qu'il nous a présenté aujourd'hui.

Les grands progrès accomplis en Bosnie-Herzégovine sont véritablement dignes d'éloges. Tout le mérite en revient au Haut Représentant, à son Bureau, aux organisations internationales présentes dans le pays, en premier lieu l'OTAN, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et l'Union européenne, et, bien entendu, aux autorités de la Bosnie-Herzégovine.

Si les efforts doivent être poursuivis afin de garantir l'exécution de l'Accord de paix dans la lettre et dans l'esprit et afin d'encourager une véritable coopération entre les entités de Bosnie-Herzégovine, le pays s'emploie, jour après jour, à se doter de fondations plus solides pour se rapprocher des institutions euroatlantiques et pour s'éloigner des tragédies occasionnées par la guerre. Le Haut Représentant a eu raison de fonder sa stratégie sur des réformes portant sur des questions clefs telles que la primauté du droit, l'économie, le renforcement des capacités et la défense. Ce sont des éléments de stabilité dans un État moderne, et il n'est pas fortuit que ces réformes soient considérées comme des exigences majeures sur la voie de l'intégration à l'Union européenne et à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Nous appuyons les efforts déployés par les autorités à Sarajevo visant à mettre en œuvre l'étude de faisabilité de la Commission européenne comme une mesure nécessaire pour engager des négociations en vue de la signature d'un accord de stabilisation et d'association avec l'Union européenne. En Europe du Sud-Est, nous sommes encouragés par tout succès sur cette voie qui, la Roumanie l'espère, serait susceptible d'être répété à l'infini dans l'ensemble de la région. La stabilité durable est un objectif partagé de tous dans les Balkans occidentaux, et sommes confiants de pouvoir y parvenir progressivement, avec patience et détermination, dans le cadre des processus d'intégration européenne et euroatlantique.

Nous nous félicitons à cet égard du rôle actif que joue la Bosnie-Herzégovine dans la coopération régionale. Nous aimerions en particulier féliciter la Bosnie-Herzégovine pour le grand succès de sa présidence du Processus de coopération d'Europe du

Sud-Est, présidence transférée à la Roumanie en 2004. Nous nous félicitons également de la réunion informelle récente à Ohrid des Ministres des affaires étrangères de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine et de la Serbie-et-Monténégro, et de la France en tant que pays d'appui. Cette réunion a réaffirmé la détermination de ces pays à intensifier leur coopération et leurs efforts conjoints pour transformer la région en zone de possibilités nouvelles et de prospérité économique.

La Roumanie s'associe au Haut Représentant pour encourager les autorités de la Bosnie-Herzégovine à maintenir le rythme des réformes et à assurer leur bonne mise en œuvre. Le travail de la Commission de Srebrenica et les excuses officielles formulées récemment constituent des mesures importantes en vue de parvenir à une coopération satisfaisante avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Nous demeurons préoccupés par le fait que le pays soit paralysé par l'incapacité persistante des autorités pertinentes à coopérer pleinement avec le TPIY. Lorsque cette tâche sera accomplie, ce sera certainement la clef de voûte d'un avenir sûr en Bosnie-Herzégovine et de la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Nous féliciterons plus tard le Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) pour le succès de la mission de la Force de stabilisation en Bosnie-Herzégovine.

La Roumanie continue d'appuyer un ferme engagement international en vue de la consolidation de la Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne constitue déjà un moteur important de ce processus, et la Roumanie est prête à appuyer l'autorisation par le Conseil de la mission future de l'Union européenne qui, nous en sommes persuadés, sera aussi fructueuse que son prédécesseur. La Roumanie continuera de contribuer activement aux missions dirigées par l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, en augmentant les effectifs des contingents militaires et de police qu'elle fournit à la mission.

M. Benmehidi (Algérie) : Je voudrais tout d'abord dire que nous avons appris avec beaucoup de tristesse et d'émotion le décès du Président Yasser Arafat tôt ce matin à Paris. Le Président de la République a adressé les condoléances de l'Algérie au peuple palestinien et à sa direction, et je voudrais les renouveler ici. Le départ du Président Arafat, qui a incarné pendant 40 ans les aspirations du peuple palestinien à un État indépendant, représente une perte énorme pour ce peuple valeureux. Nous sommes cependant convaincus qu'il sortira grandi de cette épreuve. L'Algérie porte le deuil du peuple palestinien et l'assure de sa solidarité fraternelle.

Je voudrais souhaiter la bienvenue à M. Mladen Ivanić, Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, et remercier également M. Paddy Ashdown, le Haut Représentant, pour son rapport (S/2004/807, pièce jointe) ainsi que pour les efforts louables qu'il déploie en Bosnie-Herzégovine dans le cadre de l'édification d'un avenir de paix et de prospérité dans ce pays, qui a vécu dans un passé récent la tragédie et les déchirements de la guerre.

Le vingt-sixième rapport du Haut Représentant nous permet de mesurer les étapes franchies dans l'application de l'Accord de paix et d'évaluer les progrès réalisés en matière de renforcement des capacités institutionnelles et administratives, de promotion de l'état de droit et de réforme économique. Il est incontestable que la Bosnie-Herzégovine, résolument tournée vers l'avenir, a réussi à panser ses blessures et a poursuivi patiemment et laborieusement son entreprise de stabilisation et d'édification nationale.

De fait, les mesures prises récemment dans le domaine de la réforme des forces de défense, des services de renseignement et de la sécurité ainsi que la mise en place de l'Agence d'investigation et de protection de l'État représentent une avancée significative dans le processus de renforcement des institutions étatiques. Cette importante réalisation est de nature à rapprocher la Bosnie-Herzégovine de son objectif d'édifier un État souverain, fort et stable. Elle ouvre également la voie à la perspective de son intégration aux structures euroatlantiques. L'initiative de créer une structure de police unique pour la Bosnie-Herzégovine constitue pour sa part un effort supplémentaire, qui participe à la réalisation de cet objectif.

Nous apprécions également les progrès réalisés dans le domaine de la consolidation de l'état de droit. Dans cette optique, la mise en place du cadre juridique, la création de nouveaux organes compétents et l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité du système judiciaire sont autant de résultats positifs qui

concourent à la consolidation de l'état de droit et à la lutte contre les menaces du grand banditisme, de la criminalité organisée et du terrorisme. Des moyens adéquats méritent cependant d'être mis à la disposition des autorités de la Bosnie-Herzégovine pour renforcer ses capacités à combattre efficacement ces fléaux.

Le travail accompli dans le cadre des réformes économiques est tout aussi appréciable. De grands efforts ont en effet été consentis en vue de mettre au point un cadre juridique budgétaire et structurel adéquat et à même de favoriser la relance de l'économie bosniaque.

Cependant – et je voudrais maintenant aborder les trois insuffisances relevées par M. Paddy Ashdown dans son exposé – en dépit de ces résultats, beaucoup de progrès restent encore à faire. La Bosnie-Herzégovine doit en effet surmonter les difficultés liées à la mise en œuvre des réformes ainsi qu'au problème de l'endettement interne des entités et du manque d'investissement et d'emplois. Ces difficultés constituent un obstacle important au lancement des négociations avec l'Union européenne pour la conclusion d'un accord de stabilisation et d'association. C'est pourquoi l'élimination de ces écueils en vue de faciliter la progression des réformes est plus que nécessaire. Les seuls efforts de la Bosnie-Herzégovine ne suffisent pas pour atteindre ce but.

Le manque de coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) pour l'arrestation des personnes inculpées de crimes de guerre est l'autre obstacle qui se dresse devant la participation de la Bosnie-Herzégovine au programme Partenariat pour la paix de l'OTAN. La coopération avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a besoin d'être intensifiée. La traduction des auteurs de crimes de guerre devant ce Tribunal, conjuguée à la réunification et au renforcement du statut de la ville de Mostar, ainsi qu'à la reconnaissance des origines, de la nature et de l'étendue des atrocités commises à Srebrenica participe, de notre point de vue, à la promotion de la réconciliation et de l'entente entre tous les enfants de la Bosnie-Herzégovine et à l'instauration d'une société tolérante et multiethnique, objectif que mon pays appuie pleinement.

Dans cet esprit, ma délégation se réjouit des progrès enregistrés dans le processus de retour des réfugiés et des personnes déplacées et de voir les autorités de la Bosnie-Herzégovine assumer avec succès les responsabilités qui leur incombent en vertu de l'Accord de paix. Nous espérons que les quelques difficultés qui subsistent dans ce domaine seront bientôt surmontées.

Enfin, je ne voudrais pas terminer sans rendre hommage à la Force de stabilisation de l'OTAN, dont la mission prend fin à la fin de l'année, pour le rôle important et constructif qu'elle a joué en Bosnie-Herzégovine. Je voudrais me féliciter de la décision du Conseil européen d'établir dans ce pays une force de maintien de la paix de l'Union européenne, y compris une composante militaire, à compter de l'année prochaine.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : C'est avec une grande tristesse que la délégation angolaise, comme les orateurs qui ont pris la parole avant moi, déplore le décès du Président Yasser Arafat, le dirigeant historique du peuple palestinien. Nous exprimons au peuple palestinien nos condoléances et notre solidarité en ce jour de douleur et de peine, et nous espérons qu'il surmontera ce moment difficile et qu'avec une force et une détermination renouvelées, il continuera à essayer d'atteindre l'objectif ultime pour lequel le Président Arafat a combattu sans relâche : la création d'un État palestinien démocratique, viable et pacifique, vivant côte à côte avec Israël.

Je voudrais exprimer notre gratitude et notre satisfaction au Haut représentant, M. Ashdown, pour son rapport complet (S/2004/807, pièce jointe) sur les développements en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes en particulier honorés par la présence de S. E. M. Mladen Ivanić, Vice-Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères de Bosnie-Herzégovine, et nous lui sommes reconnaissants pour son exposé éclairant. Nous saisissons également cette occasion de rendre hommage au Haut représentant et à son Bureau pour les efforts entrepris en vue d'appliquer les Accords de paix, et à l'Union européenne et à l'OTAN pour leurs efforts en vue d'assurer l'émergence d'un État pacifique, viable et moderne en Bosnie-Herzégovine. Nous rendons hommage, surtout, au peuple bosniaque qui est, en dernière analyse, l'auteur principal des grandes transformations qui ont lieu dans le pays.

Après de nombreuses années au cours desquelles la situation en Bosnie-Herzégovine a été à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et au centre des

préoccupations de la communauté internationale, nous sommes très heureux de faire le bilan des tendances principales décrites dans le rapport que nous examinons aujourd'hui. Les progrès notables accomplis par les autorités bosniaques dans la mise en place des conditions législatives définies par l'Étude de faisabilité de la Commission européenne, les mesures significatives prises en vue d'établir fermement l'état de droit en Bosnie-Herzégovine, les progrès importants accomplis dans le calendrier de la réforme économique, la réforme en cours de l'administration publique, le commencement de la restructuration des forces de police bosniaques dans une structure unique, la mise en œuvre et l'adoption de la première réforme de la défense, la création de l'Agence de sécurité et de renseignement – tout cela constitue un bilan impressionnant.

Nous comprenons l'impatience exprimée par le Haut représentant quant à la durée du processus, plus longue que prévue. Cependant, de notre point de vue, les réformes et la transformation de la société bosniaque se poursuivent avec détermination, mais également avec prudence et de façon continue, et c'est cela qui compte le plus. Et, comme toujours, beaucoup reste à faire.

Nous avons également pris note des progrès réalisés dans la création de capacités nationales en matière d'inculpation, d'enquête et de poursuite des personnes accusées de crimes de guerre. La Chambre des crimes de guerre de la Cour d'état de Bosnie-Herzégovine est un instrument important pour atteindre les objectifs définis par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). À cet égard, ma délégation rappelle le message clair formulé dans la résolution 1503 (2003) du Conseil de sécurité, exprimant la nécessité pour les pays de la région d'améliorer et d'intensifier leur coopération avec le TPIY.

Nous partageons la préoccupation exprimée par M. Ashdown quant aux manquements de la Republika Srpska en matière de coopération avec le Tribunal. À cet égard, nous estimons que le Conseil devrait envoyer un message ferme et sans ambiguïté aux dirigeants de la Republika Srpska au sujet de leur obligation de coopérer pleinement avec le Tribunal et de livrer toutes les personnes accusées de crimes de guerre.

Une nouvelle dynamique a émergé au sein des organes politiques bosniaques pour prendre en main le processus de réforme. Nous nous félicitons de la signature par tous les partis politiques représentés au Parlement d'un programme commun les engageant à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer l'intégration euro-atlantique – évolution positive vers l'intégration complète de la Bosnie-Herzégovine dans la communauté internationale et vers la consolidation d'un État démocratique. Nous approuvons sans réserve cette évolution, tenant compte du fait que la durabilité de la démocratie en Bosnie-Herzégovine est indissolublement liée à la réconciliation et à la coopération avec ses pays voisins.

Une tâche essentielle d'immense importance symbolique consiste à doter la ville de Mostar d'un statut unique, car cette ville démontre qu'il est possible pour les divers peuples de Bosnie-Herzégovine de vivre ensemble dans la paix et l'harmonie.

Pour terminer, nous félicitons la communauté internationale de son engagement, qui a été un facteur décisif dans les progrès remarquables décrits dans le rapport dont nous sommes saisis. Nous encourageons fortement le Haut représentant à maintenir les politiques cohérentes décrites dans le rapport et à continuer d'œuvrer à la réalisation des objectifs définis par les Accords de paix sur la Bosnie-Herzégovine et les Accords de Dayton relatifs à la mise en place de la Fédération de Bosnie-Herzégovine.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de Représentant permanent des États-Unis.

Je remercie le Haut représentant Ashdown et le Ministre des affaires étrangères Ivanić pour leurs exposés devant le Conseil. La situation que le Haut représentant a décrite est remarquable à bien des égards. Neuf ans après une guerre qui fit des centaines de milliers de morts et de blessés et près de deux millions de personnes déplacées, presque tous les biens ont été restitués aux personnes déplacées. Plus d'un million de réfugiés et de personnes déplacées sont rentrés chez eux dans toutes les régions du pays, y compris sur les lieux des pires crimes de guerre. Les armées qui se sont combattues servent maintenant sous un commandement et un contrôle réunifiés. Les services de renseignement qui ont comploté les uns contre les autres ont été réunifiés. Ces progrès constituent un hommage à l'action du Haut

représentant et au peuple bosniaque, qui a fait preuve de détermination pour surmonter son passé.

Tous ces accomplissements, cependant, sont en danger. Ils sont mis en danger par l'échec à déférer à la justice les personnes accusées d'avoir commis un génocide, dirigé des camps de viol et pris en otages des fonctionnaires des Nations Unies. La transformation de la Bosnie-Herzégovine en un pays stable et prospère ne saurait être complète tant que les criminels de guerre – en particulier Radovan Karadzic et Ratko Mladic – n'auront pas comparu devant la justice.

Les récentes réformes ont porté la Bosnie-Herzégovine au bord de l'adhésion au Partenariat pour la paix de l'OTAN – bien que l'OTAN ait indiqué à juste titre qu'elle n'accepterait pas pour membre un État qui, pour une partie de sa population, aide et encourage des fugitifs internationaux à se soustraire à la justice. Le fait que des criminels de guerre n'aient pas été arrêtés relève entièrement de la responsabilité de la Republika Srpska, qui n'a pas effectué une seule arrestation de criminels de guerre au cours des neuf années écoulées depuis la fin de la guerre. La Republika Srpska continue de violer les Accords de paix de Dayton et de Paris et les diverses résolutions adoptées par ce Conseil.

Lors des Accords de paix de Dayton et de Paris, les parties ont pris l'engagement solennel de livrer les inculpés au Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY). Les parties doivent s'acquitter de cet engagement si elles veulent préserver les réalisations de Dayton – parmi lesquelles la création de la Republika Srpska elle-même.

Le peuple a supporté les plus lourdes conséquences du manquement à appréhender les personnes accusées de crime de guerre, à savoir : plus de pauvreté, plus d'insécurité et plus d'isolement international. Mais ceux qui devraient en payer les conséquences sont les dirigeants politiques qui n'ont pas tenu leurs promesses et les individus qui ont aidé les fugitifs à se soustraire à la justice. Nous félicitons donc le Haut représentant pour ses actions continues en vue d'identifier et de punir les individus et les organisations qui soutiennent les personnes accusées de crime de guerre. Les conséquences du manquement à arrêter les personnes accusées de crime de guerre ne peuvent qu'augmenter. Il est grand temps de traduire ces dernières en justice.

Pour terminer, je voudrais féliciter l'OTAN pour avoir mené à bien sa mission actuelle en Bosnie-Herzégovine et souhaiter la bienvenue à la Force de maintien de la paix de l'Union européenne. Tandis que l'Union européenne assume le rôle de chef de file dans le maintien de la paix, la présence continue de l'état-major de l'OTAN souligne son engagement politique continu. Les États-Unis demeurent déterminés à aider le peuple bosniaque à aller de l'avant, et nous y resterons profondément engagés dans cette tâche.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant des Pays-Bas. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. van den Berg (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays candidats, la Bulgarie, la Roumanie, la Turquie et la Croatie, et l'Islande, pays membre de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen, souscrivent à cette déclaration.

En préambule à cette déclaration, nous voudrions exprimer nos sincères condoléances au peuple palestinien à l'occasion du décès du Président Arafat. Ce dernier a joué un rôle clef dans la lutte pour la création d'un État palestinien indépendant, vivant en paix avec Israël.

Nous remercions M. Ashdown et le Ministre des affaires étrangères Ivanić des exposés qu'ils ont présentés au Conseil sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine. Nous saluons la contribution qu'apporte le Haut Représentant à la paix et à la stabilité dans ce pays. L'Union européenne continue d'appuyer sa politique visant à renforcer les institutions de l'État, à relancer l'économie et à promouvoir l'état de droit. Le rapport de M. Ashdown, joint au document S/2004/807, montre que la Bosnie-Herzégovine est sur la bonne voie, même si l'Union européenne demeure préoccupée par le refus persistant de la Republika Srpska de coopérer pleinement avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie.

Le Conseil de sécurité entendra plus avant dans la journée un exposé du Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), M. Jaap de Hoop Scheffer. Il évoquera le rôle joué par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine depuis l'Accord de

Dayton de 1995. Ainsi que le sait le Conseil, l'OTAN a décidé en juin, à Istanbul, de mettre un terme à la Force de stabilisation (SFOR) le 2 décembre 2004. À cette date, l'Union européenne assumera le rôle principal de stabilisation de la paix, en vertu de l'Accord de Dayton. L'OTAN restera en Bosnie-Herzégovine pour fournir, par l'intermédiaire de son siège à Sarajevo, des conseils sur la réforme de la défense et pour mener certaines tâches d'appui opérationnel.

L'Union européenne rend hommage à l'OTAN pour le rôle constructif qu'elle a joué ces dernières années. Les opérations menées sous l'égide de l'OTAN, la Force de mise en œuvre (IFOR) et la Force de stabilisation (SFOR), ont été des éléments déterminants dans le rétablissement de la stabilité en Bosnie-Herzégovine et dans la mise en œuvre de l'Accord de Dayton.

Aux termes de la résolution 1551 (2004), le Conseil de sécurité s'est félicité que l'Union européenne prenne la relève de l'OTAN. Dans l'attente de l'autorisation finale du Conseil, je voudrais saisir cette occasion pour insister sur l'importance de la relève. Cette transition est importante avant tout pour la Bosnie-Herzégovine, mais aussi pour l'Union européenne elle-même ainsi que pour l'ONU.

L'Opération Althéa, ainsi que sera nommée la mission militaire de l'Union européenne, représente l'élément final de la politique générale de l'Union européenne concernant la Bosnie-Herzégovine. Elle s'inscrit également dans le cadre d'une stratégie plus large de l'Union européenne en faveur des Balkans. Les activités combinées menées par l'Union européenne dans les domaines politique, économique et du développement, ainsi que désormais dans celui de la sécurité, devraient se renforcer mutuellement. L'objectif ultime est de mettre la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'adhésion à l'Union européenne. Cela se fera grâce au renforcement du Processus de stabilisation et d'association. La mission militaire de l'Union européenne viendra compléter ce processus, tout comme le feront d'autres activités de l'Union européenne, comme par exemple la Mission de police de l'Union européenne, la Mission de vérification de l'Union européenne et le programme d'aide communautaire à la reconstruction, au développement et à la stabilisation (CARDS).

Cette approche globale reflète la conviction européenne que l'avenir de la Bosnie-Herzégovine réside pleinement dans l'Europe. Elle illustre l'engagement à long terme de l'Union européenne. Compte tenu de cet engagement, il revient désormais à la population bosniaque de faire de cette vision une réalité. C'est à elle que reviendra la décision ultime de rejoindre l'union politique et économique européenne. Cette décision exige des réformes fondamentales de l'État et des structures économiques et judiciaires. De même, les Bosniaques devront confirmer leur volonté de rejoindre la communauté des valeurs européennes. Ce choix exige, quant à lui, un environnement de tolérance, de dialogue et de respect des libertés religieuses. Et il passe par l'adoption d'une attitude ferme, tant en paroles qu'en actes, contre l'impunité des criminels de guerre.

Une volonté politique allant dans le bon sens et l'appui populaire des Bosniaques, combinés au rôle de grande envergure joué par l'Union européenne, pourraient et devraient permettre de conduire la Bosnie-Herzégovine hors du conflit et sur la voie d'un avenir stable et pacifique. Nous souhaitons au Représentant spécial de l'Union européenne, M. Ashdown, plein succès au moment où il abandonne progressivement ses fonctions de Haut Représentant pour assumer des responsabilités plus « européennes ».

Je voudrais évoquer brièvement l'importance que revêt cette transition pour l'Union européenne et l'ONU. L'Opération Althéa sera la première grande mission militaire de la Politique européenne de sécurité et de défense. Nous sommes persuadés qu'en tant que telle, l'opération revêt une importance non seulement pour l'Union européenne mais aussi pour l'ONU. Les organisations régionales ont un rôle de plus en plus important à jouer dans le maintien et la consolidation de la paix.

Il ne s'agit pas seulement d'une question de ressources, compte tenu de la récente multiplication des opérations de maintien de la paix. Il s'agit aussi de reconnaître le principe de subsidiarité. Quelle organisation présente le plus d'avantages comparatifs dans une situation donnée? Les organisations régionales incarnent les valeurs d'une région. En tant que telles, elles ont une compréhension profonde de la situation locale. Dans le même temps, elles sont souvent davantage appréciées par les populations touchées. En outre, les organisations régionales peuvent souvent offrir une approche globale recouvrant

non seulement des arrangements politiques et touchant la sécurité mais également des aspects commerciaux et d'assistance. La combinaison des instruments politiques permet d'augmenter les chances d'atténuer les difficultés immédiates liées aux situations d'après conflit, tout en s'attaquant dans le même temps aux causes profondes d'un conflit.

Nous pensons que nous n'en sommes qu'à la phase initiale d'une coopération accrue entre l'ONU et les organisations régionales. Sous la conduite de l'ONU, en sa qualité d'organisme auquel incombe la responsabilité première de maintenir la paix et la sécurité, nous comptons que des partenariats novateurs et constructifs seront forgés entre l'Organisation et les organisations régionales. L'Union européenne espère sincèrement que l'Opération Althéa constituera un précédent remarquable pour cette coopération d'un nouveau genre. De même, nous espérons, bien évidemment, que l'Opération Althéa s'avérera bénéfique pour le peuple bosniaque dans sa quête d'une paix durable.

Le Président (*parle en anglais*) : L'orateur suivant est le représentant du Japon. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Kitaoka (Japon) (*parle en anglais*) : En premier lieu, à l'occasion du décès de Yasser Arafat, Président de l'Autorité palestinienne et Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, je voudrais exprimer mes sincères condoléances à sa famille endeuillée, à l'Autorité palestinienne et au peuple palestinien. Yasser Arafat fait figure de pionnier ayant permis de jeter les fondements de la création d'un État palestinien. Je prie pour que son âme repose en paix et pour que les Palestiniens puissent surmonter leur chagrin et continuer leur lutte en faveur de la paix et de la prospérité dans la région.

Je voudrais vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir convoqué cette séance publique sur la situation en Bosnie-Herzégovine. Je tiens également à remercier le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Paddy Ashdown, de son exposé très complet.

Il y a presque neuf ans qu'ont été signés les Accords de Dayton, et, durant cette période, la Bosnie-Herzégovine a intégralement exécuté les tâches définies dans le cadre du processus de paix. Entre autres accomplissements, mon gouvernement se félicite particulièrement de l'unification de la ville de Mostar sous une autorité municipale unique, ainsi que de la création, au niveau de l'État, du Ministère de la défense et du Service de renseignements et de sécurité. Nous applaudissons tout particulièrement les efforts réalisés par le Haut Représentant pour la Bosnie-Herzégovine et son personnel.

Il reste cependant encore beaucoup à faire en Bosnie-Herzégovine. Il faut résoudre les problèmes restants pour que la Bosnie-Herzégovine puisse s'affirmer comme une nation stable et multiethnique intégrée dans l'Europe. À cet effet, nous espérons que les dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine prendront l'initiative de progresser davantage dans des domaines qui demandent une action d'urgence, à savoir la consolidation de l'état de droit, la poursuite de la réforme de l'économie et le renforcement des institutions nationales d'État, avec la coopération de la communauté internationale.

Le Gouvernement japonais est d'avis qu'un règlement de la question des crimes de guerre est essentiel à l'instauration véritable de la paix en ex-Yougoslavie. Nous demandons donc aux autorités compétentes de Bosnie-Herzégovine d'appuyer pleinement les activités du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et de traduire toute personne inculpée devant ce tribunal. Dans le même temps, nous tenons à souligner qu'il importe de renforcer la capacité de la chambre spéciale pour les crimes de guerre afin qu'elle puisse juger les crimes de guerre de moindre gravité. À cet égard, le Japon envisage de fournir un appui à un projet du Programme des Nations Unies pour le développement visant à former du personnel destiné à cette chambre.

Le Japon se félicite du rôle joué par la Force de stabilisation (SFOR) dans la mise en œuvre du processus de paix grâce au maintien de la sécurité en Bosnie-Herzégovine. En décembre de cette année, la force de maintien de la paix dirigée par l'Union européenne, l'EUFOR, doit remplacer la mission de l'OTAN. Le Gouvernement japonais se félicite de cette relève et espère qu'elle s'effectuera sans heurt.

Le Japon est un membre actif du Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix. Nous avons annoncé une contribution de 500 millions de dollars en faveur du relèvement et de la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine et nous nous sommes

régulièrement acquittés de nos engagements. En avril de cette année, à Tokyo, le Japon a coprésidé, avec la présidence de l'Union européenne, la Conférence ministérielle sur la consolidation de la paix et le développement économique des Balkans occidentaux. À cette conférence, nous avons fait observer que la stabilisation et le développement de la région ne pouvaient être définitifs qu'au prix d'efforts déployés au niveau régional dans les trois principaux domaines suivants : la consolidation de la paix, le développement économique et la coopération régionale. Nous fournissons un appui dans chacun de ces trois domaines. L'assistance à la chambre spéciale pour les crimes de guerre, la création d'un climat favorable aux investissements grâce à l'envoi de conseillers sur place, et la tenue d'un atelier sur la promotion du tourisme en sont des exemples.

Le Japon, en coopération avec la communauté internationale, a l'intention d'honorer l'engagement qu'il a pris d'aider la région, au moyen de diverses activités, à parvenir à la stabilité et la prospérité, notamment en assurant le suivi de la Conférence ministérielle de Tokyo. Nous sommes fermement convaincus que la stabilisation de la situation en Bosnie-Herzégovine est indispensable à la stabilité de toute l'Europe du Sud-Est.

Le Président *(parle en anglais)* : En raison de l'heure tardive, et avec l'assentiment des membres du Conseil, j'ai l'intention de suspendre la séance. Nous reprendrons cet après-midi, à 15 heures, avec M. Jaap de Hoop Scheffer, Secrétaire général de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

La séance est suspendue à 13 h 40.